

EXERCICE
2023



SUR LE BUDGET
PRIMITIF
DE L'EUROMÉTROPOLE
DE STRASBOURG

Présentation globale	4
Rappel des ambitions politiques	5
1. La section de fonctionnement	9
A / Les dépenses	9
1 / Charges de gestion	11
2 / Dépenses de personnel	12
3 / Autres charges de gestion courante	13
4 / Charges financières	15
5 / Reversements de fiscalité	15
6 / Frais divers	15
7 / Financement de la section d'investissement	15
B / Les recettes	19
1 / Produits des services et du domaine	20
2 / Impôts et taxes	21
3 / Dotations et participations	21
4 / Autres produits de gestion courante	22
5 / Produits financiers	22
6 / Produits spécifiques	22
7 / Atténuations de charges	22
8 / Reprise sur amortissements et provisions	22
2. La section d'investissement	24
3. La dette	32
A / La dette au budget principal	32
B / La dette des budgets annexes	39
C / La dette garantie	41
4. Le budget lu autrement : l'analyse ODD, I4CE du budget de fonctionnement et d'investissement opérationnel	43
5. Le budget annexe des mobilités actives	51
6. Le budget annexe de l'eau	55
7. Le budget annexe de l'assainissement	58
8. Le budget annexe des zones d'aménagement	61
9. Le budget en un clin d'œil	62

PRÉSENTATION GLOBALE

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 s'équilibre globalement de la manière suivante, conformément au débat d'orientation budgétaire du 4 février 2023.

	BP 2022	BP 2023
BUDGET PRINCIPAL	1213900 000	1253 100 000
FONCTIONNEMENT	761 900 000	828 400 000
INVESTISSEMENT	452 000 000	424 700 000
BUDGET ANNEXE DE L'EAU	72 800 000	75 000 000
EXPLOITATION	46 500 000	46 500 000
INVESTISSEMENT	26 300 000	28 500 000
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	112 900 000	119 000 000
EXPLOITATION	50 800 000	54 500 000
INVESTISSEMENT	62 100 000	64 500 000
BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMÉNAGEMENT	12 637 660	14 957 856
FONCTIONNEMENT	7 582 596	8 950 428
INVESTISSEMENT	5 055 064	6 007 428
BUDGET ANNEXE DES MOBILITÉS ACTIVES	172 500 000	213 700 000
FONCTIONNEMENT	160 800 000	197 500 000
INVESTISSEMENT	11 700 000	16 200 000
BUDGET TOTAL	1 586 037 660	1 675 757 856
FONCTIONNEMENT	1 028 532 596	1 135 850 428
INVESTISSEMENT	557 505 064	539 907 428

Un budget ambitieux dans un contexte exceptionnellement contraint

Le vote du budget primitif (BP) 2023 de l'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit dans un contexte de succession de crises qui traduisent un nouvel état du monde. À la crise sanitaire, qui a émaillé notre territoire de souffrances pour nombres de familles, a succédé, dès 2022, l'onde de choc de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine avec, comme conséquence, l'envolée des prix de l'énergie et des matières premières dans un moment inflationniste touchant les ménages et les entreprises du territoire.

En parallèle, nous observons les effets toujours tenaces du dérèglement climatique qui, à l'ère de l'anthropocène, menacent les grands équilibres nécessaires à un territoire habitable : la qualité de l'air respiré, les épisodes de chaleurs et de sécheresse extrêmes, les inondations.

L'ampleur inédite de l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières impacte les finances publiques locales et nous amène, d'une part à adapter le territoire dans une logique de sobriété énergétique, et d'autre part à approfondir les politiques publiques et nos investissements afin de répondre aux besoins de l'ensemble des habitantes et habitants des communes : se loger, se déplacer, travailler, se nourrir dans un cadre de vie agréable et rayonnant. De plus, nous devons poursuivre la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement économique et d'investissements sur nos grands équipements qui contribuent à l'attractivité du territoire.

Ainsi, protéger les habitantes et habitants, soutenir une économie locale et durable en favorisant l'emploi local, promouvoir l'innovation technique et sociale au services de toutes et tous et enfin préparer l'avenir par des investissements pertinents, telle est la feuille de route du budget 2023.

Pour répondre à ces multiples défis, les choix budgétaires de la collectivité s'opèrent sur un budget global de 1,25 Mds€, dont 828,4M€ en fonctionnement et 424,7M€ en investissement.

L'effet de ces contraintes exogènes dans un contexte inflationniste impacte les prévisions budgétaires 2023 pour près de 66,5M€ de dépenses contraintes supplémentaires :

- L'énergie et les fluides progressent de + 21M€ pour le budget principal, de +20 M€ pour la CTS
- Les charges financières de +5,9M€
- Les dépenses en faveur du personnel de + 19,6 M€ (augmentation du point d'indice, glissement vieillissement technicité)
- Les dépenses énergétiques sont atténuées à hauteur de 8,3M€, incluant un amortisseur électricité de l'État de 3,3 M€ pour le budget principal et de 2M€ pour le budget annexe des mobilités actives (moindres dépenses) ainsi qu'un filet de sécurité prévisionnel de 3M€ en faveur de la CTS (en recettes). Malgré l'augmentation des bases de fiscalité qui suit réglementairement l'inflation et qui s'élève à +7,1 % avec un impact global de +29M€ sur les chapitres impôts et taxes, le différentiel ne suffit toutefois pas à couvrir les nouvelles dépenses engendrées par les évolutions du contexte.



Aussi, pour continuer à mettre en œuvre la feuille de route du mandat et permettre la poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse au service de la transformation du territoire, une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement a guidé la construction du budget.

Les économies se sont portées tant sur la sobriété de la dépense que sur la sobriété énergétique. Plus particulièrement, toutes les lignes budgétaires ont été questionnées dans leur pertinence et le plan de sobriété présenté par la collectivité dès septembre 2022 a permis 23,3 % de baisse d'émission de CO₂, soit 491 tonnes émises en moins d'octobre à décembre de la même année.

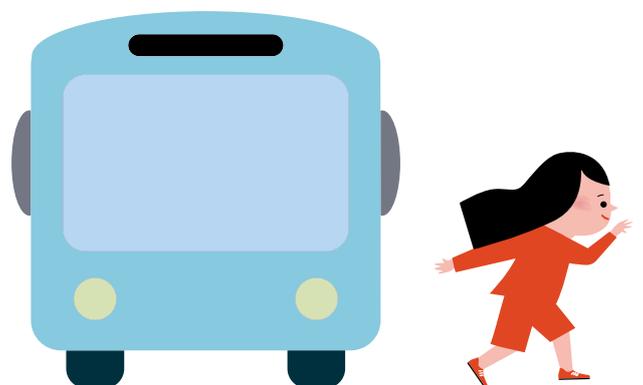
Au final, la provision constituée en 2022 de 11,3 M€, dans une logique de recherche d'économie déjà mise en œuvre depuis la mi-2022 face au mur énergétique à venir, permet d'équilibrer le budget de fonctionnement avec une diminution très limitée de l'autofinancement à 70 M€, soit -3M€ de BP à BP.

En investissement, malgré la hausse des matières premières et des taux d'intérêts, le choix a été fait de maintenir leur niveau à 250 M€/an en moyenne. Le montant de 268,4 M€ finalement inscrit permet de poursuivre les projets d'investissement en faveur de la transformation du territoire, notamment à travers la Révolution des Mobilités, l'un des grands marqueurs de ce mandat qui a notamment connu la mise en route du transport en site propre de l'ouest de l'agglomération et qui verra, en 2023, la livraison de l'extension de la ligne G du Bus à haut niveau de service ainsi que le lancement des études opérationnelles pour les travaux des lignes de tram nord et ouest.

La rénovation thermique et le développement des réseaux de chaleur, le soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, le solde du financement de la rénovation du Parc des expositions, constituent des postes budgétaires importants en matière d'investissement.

Néanmoins, si la hausse du coût des matières premières reste soutenue, avec des appels d'offres en hausse, la collectivité devra engager un travail d'actualisation du plan pluriannuel d'investissement, permettant de garantir la soutenabilité financière des projets en faveur d'un avenir résilient et équitable bénéficiant à toutes et tous les habitant·es, actrices et acteurs de notre métropole.

Mener cette politique de transformation, préserver l'environnement et favoriser la qualité de vie des habitant·es, dans le contexte d'urgence climatique et de contraintes économiques et sociales, est d'autant plus important pour mettre en adéquation la forte ambition pour l'Eurométropole et une politique budgétaire volontariste qui nous conduisent à rechercher au quotidien à renforcer nos partenariats tant en investissement qu'en fonctionnement.



Les documents budgétaires transmis aux conseillers comportent :

Pour le document réglementaire

1. LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

- les informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers,
- les tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature, en fonctionnement et investissement,
- la balance générale du budget.

2. LES ÉLÉMENTS DU VOTE

Pour la section d'investissement :

- vue d'ensemble des dépenses et recettes,
- les dépenses et recettes par nature ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
- la liste des autorisations de programme. **Seuls sont soumis au vote** de l'assemblée les montants de chaque autorisation de programme et le crédit de paiement 2023.

Pour la section de fonctionnement :

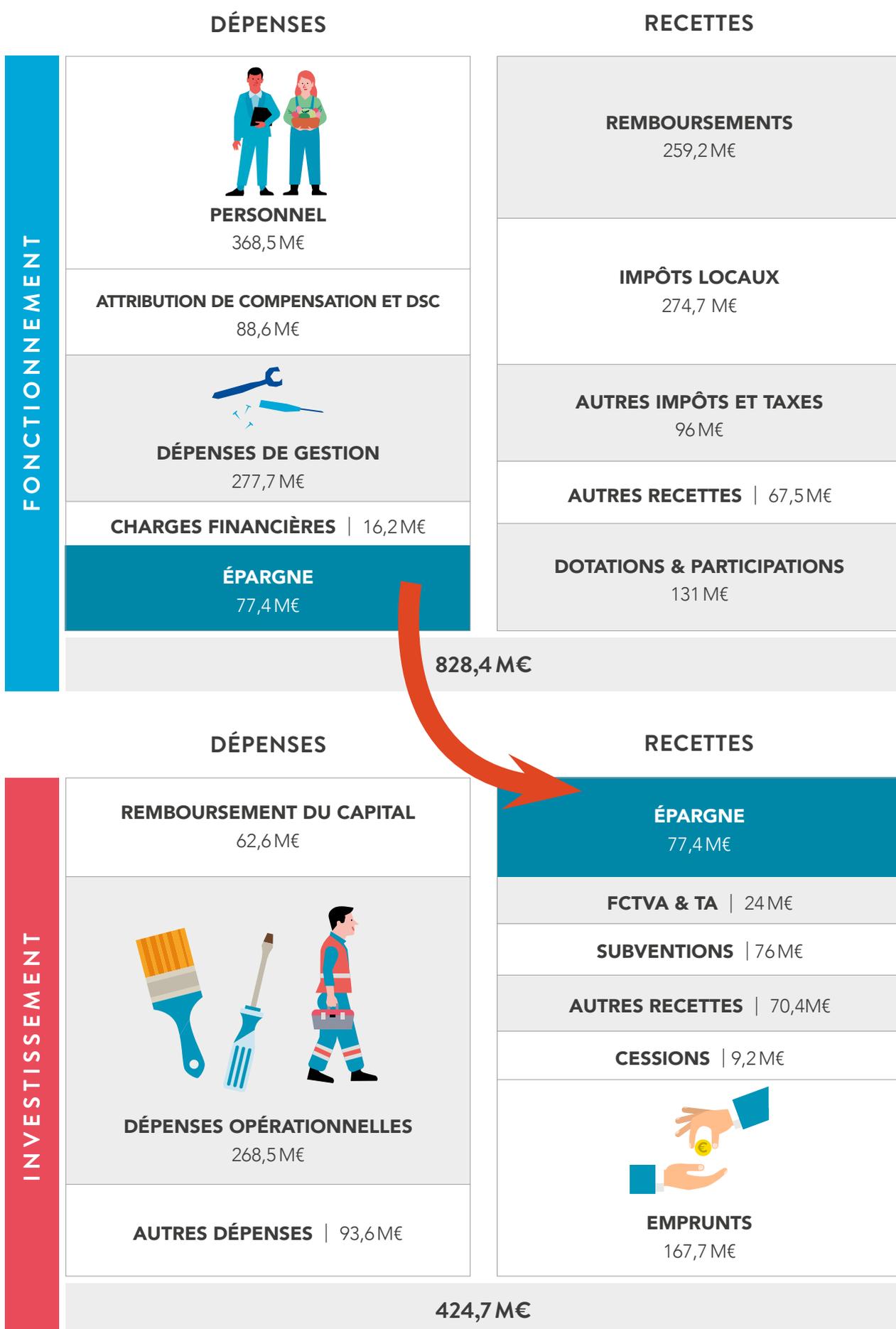
- vue d'ensemble des dépenses et recettes,
- les dépenses et recettes par nature, ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
- les annexes :
 - présentation croisée par fonction,
 - annexes patrimoniales (état de la dette, méthode des amortissements, provisions, opérations pour le compte de tiers, état des emprunts garantis, état du personnel).

3. LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DES ZONES D'AMÉNAGEMENT, DES MOBILITÉS ACTIVES, DÉTAILLÉS OU SIMPLIFIÉS, CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

Pour le cahier d'investissement

- la liste des autorisations de programme,
- la liste des crédits annuels,
- la répartition des autorisations de programme par direction et par service, hors programmes financiers et crédits annuels,
- les mêmes détails sont présentés pour les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement (M49), et ceux des zones d'aménagement (M57), mobilités actives (M57).

Le schéma ci-dessous synthétise les différentes dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, détaillées dans la présente notice :



1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DÉPENSES

Le projet de budget 2023 intègre des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 751M€ à comparer aux 682,9M€ du BP 2022, soit +10 % (ou +68,1M€).

BUDGET PRIMITIF - EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - exercice 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	%
1 Charges de gestion générale	99 191 498	109 698 946	129 077 131	17,66 %
Achats et variation de stocks	17 978 695	18 872 491	36 357 755	92,65 %
> Énergie	9 887 000	10 189 200	27 918 884	174,00 %
> Eau	1 225 500	1 218 500	1 219 500	0,08 %
> Fournitures	6 842 195	7 440 791	7 197 471	-3,27 %
> Autres	24 000	24 000	21 900	-8,75 %
Autres charges et charges externes	77 497 303	86 585 655	88 450 806	2,15 %
Services extérieurs	59 367 644	65 738 957	68 449 896	4,12 %
> Contrat de prestations de service	32 901 347	37 010 884	40 544 935	9,55 %
dont fonctionnement unité de valorisation énergétique	13 265 546	13 740 600	14 187 045	3,25 %
> Entretien et réparations	18 250 522	18 646 419	18 395 783	-1,34 %
> Autres	8 215 775	10 081 654	9 509 178	-5,68 %
Autres services extérieurs	18 129 659	20 846 698	20 000 910	-4,06 %
> Frais de gardiennage	1 158 050	1 129 050	1 201 650	6,43 %
> Frais de nettoyage des locaux	3 092 050	2 804 250	3 091 501	10,24 %
> Autres	13 879 559	16 913 398	15 807 759	-6,54 %
Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	3 715 500	4 240 800	4 268 570	0,65 %
2 Dépenses de personnel	335 745 000	348 857 250	368 476 800	5,62 %
Dépenses de personnel	329 400 000	342 243 250	361 253 925	5,55 %
Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	6 345 000	6 614 000	7 222 875	9,21 %
3 Autres charges de gestion courante	109 582 610	123 238 656	147 666 291	19,82 %
Subventions	34 054 503	37 835 039	34 111 599	-9,84 %
> Subventions de fonctionnement aux organismes publics	10 756 311	9 397 213	8 540 489	-9,12 %
> Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	23 253 192	28 437 826	25 571 109	-10,08 %
Autres charges de gestion courante	75 528 107	85 403 617	112 643 392	31,90 %
> Versement au budget annexe des mobilités actives	28 200 000	38 400 000	62 800 000	63,54 %
> Contribution au SIS67	27 716 168	28 281 842	29 918 600	5,79 %
> Versement au budget de l'assainissement	3 600 000	3 200 000	3 600 000	12,50 %
> Autres	16 011 939	15 521 775	16 336 092	5,25 %

4	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	339 000	339 000	348 000	2,65 %
5	Charges financières	10 720 000	10 300 000	16 150 000	56,80 %
	Intérêts des emprunts et dettes	10 500 000	10 100 000	16 000 000	58,42 %
	Autres charges financières	220 000	200 000	150 000	-25,00 %
6	Charges spécifiques	300 000	311 470	300 000	-3,68 %
	Titres annulés (sur les exercices antérieurs)	300 000	311 470	300 000	-3,68 %
7	Atténuation de produits	90 221 892	90 154 678	89 881 778	-0,30 %
	Attribution de compensation	73 777 570	73 777 570	73 777 570	0,00 %
	Dotation de solidarité communautaire	14 823 051	14 957 108	14 859 208	-0,65 %
	Fonds de péréquation des ress. intercom. et com.	1 131 271	930 000	660 000	-29,03 %
	Autres reversements	490 000	490 000	585 000	19,39 %
8	Financement de la section d'investissement	70 300 000	79 000 000	77 400 000	-2,03 %
	Amortissements des immobilisations	63 000 000	65 000 000	67 000 000	3,08 %
	Amortissements des charges exceptionnelles	800 000	800 000	800 000	0,00 %
	Virement de la section d'investissement	6 500 000	13 200 000	9 600 000	-27,27 %
	Autofinancement brut	63 000 000	73 000 000	70 000 000	-4,11 %
	Total des dépenses de fonctionnement	716 400 000	761 900 000	828 400 000	8,73 %

Les charges de gestion

Les dépenses de gestion générale concernent toutes les dépenses courantes de la collectivité. Elles sont en augmentation de 17,7 %, à 129,1M€, soit +19,4M€ de BP à BP, compte tenu de l'évolution des dépenses énergétiques de +17,7M€. Hors énergie, l'évolution de ce poste est très modérée puisque de +1,7M€ (+1,7 %).

Achats et variations des stocks ↗ 92,7 %

Les achats et variations des stocks sont en hausse de 92,7 %, à 36,4M€ (+17,5M€).

Sont constatés :

- **parmi les dépenses d'énergie**, une augmentation de 17,7M€, soit +174 % de BP à BP, incluant un « amortisseur électricité » calculé à hauteur 3,3M€. Cette estimation est basée sur une diminution de consommation de 10 %. À noter que les dépenses d'énergie sont réparties de la façon suivante : 12,8M€ pour l'électricité (incluant l'amortisseur électricité qui vient diminuer la dépense), 6,1M€ pour le chauffage urbain, 5,5M€ pour le gaz et 3,5M€ pour le carburant ;
- **au niveau des dépenses d'eau**, à 1,2M€, en quasi-stabilité ;
- **au sein du poste fournitures**, une diminution de 0,2M€, de 7,4M€ à 7,2M€.

Autres charges & services externes ↗ 2,2 %

Le poste « autres charges et services externes » est en hausse de 2,2 %, passant de 86,6M€ au BP 2022 à 88,5M€ au BP 2023 (+1,9M€).

Y figurent :

- +2,6M€ dans le domaine des déchets et de la propreté urbaine, dont +2,4M€ pour les prestations de collecte et de tri des déchets, +0,5M€ pour la gestion de l'unité de valorisation énergétique (UVE) et -0,2M€ pour la propreté urbaine ;
- +0,9M€ de dépenses pour le numérique, dont près de 60 % sont remboursées par la ville de Strasbourg ;
- +0,4M€ de prestation de nettoyage des locaux suite à l'actualisation des marchés ;
- +0,3M€ de dépenses de contentieux liées à la remise en état de la voie publique suite à l'augmentation du nombre de dégradations ;
- -0,3M€ dans le domaine économique, correspondant à une communication plus sobre en la matière ainsi que des moindres dépenses d'études sur le projet PIA – territoire santé de demain ;
- -0,4M€ de dépenses dans le domaine sportif, dont -0,2M€ pour le sport de haut niveau, -0,1M€ pour la gestion du Rhénus et -0,1M€ de moindres dépenses de nettoyage à la piscine de la Kibitzenau suite à la passation d'un nouveau marché ;
- -1,4M€ d'économies, correspondant à des mesures de rationalisation et de sobriété.

Impôts et taxes ↗ 0,7 %

Le poste impôts, taxes et versements assimilés est en faible hausse, à 4,3M€, compte tenu du travail de dégrèvement effectué, permettant de limiter l'augmentation, malgré la prise en compte de l'évolution forfaitaire des bases de fiscalité payée (+7,1 %).



Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'établissent au BP 2023 à 368,5 M€ au lieu de 348,9 M€ au BP 2022, soit +19,6 M€ (+5,6 %).

Ce chapitre comprend, outre la rémunération des agent-e-s travaillant pour le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les rémunérations de celles et ceux qui exercent des missions dévolues aux budgets annexes de l'Eurométropole, la ville de Strasbourg, le CCAS, l'OND, la Caisse des écoles, ainsi que le personnel mis à disposition de l'EPCC Haute école des arts du Rhin, de l'Orchestre philharmonique ou de la SPL Deux-Rives. Au total, le montant des dépenses de personnel liées aux autres budgets est estimé à 241,4 M€, dont la Ville de Strasbourg représente 215 M€.

L'évolution de +19,6 M€ du total des charges de personnel s'explique principalement par les éléments suivants :

- +5,2 M€ pour l'augmentation du point d'indice décidée à la mi-2022 en année pleine ;
- +3,7 M€ pour l'habituel effet Glissement vieillesse technicité (GVT) ;
- +2,9 M€ d'effet année pleine des recrutements 2022 et des enveloppes des directions ;
- +2,2 M€ pour le RIFSEEP II intégrant la revalorisation des filières les plus féminisées dans une logique d'amélioration de l'égalité professionnelle ;
- +0,5 M€ pour l'extension du SEGUR quasi-intégralement remboursé par la Ville de Strasbourg ;
- +2,7 M€ pour de nouvelles mesures nationales en 2023, comme un éventuel rehaussement du point d'indice.

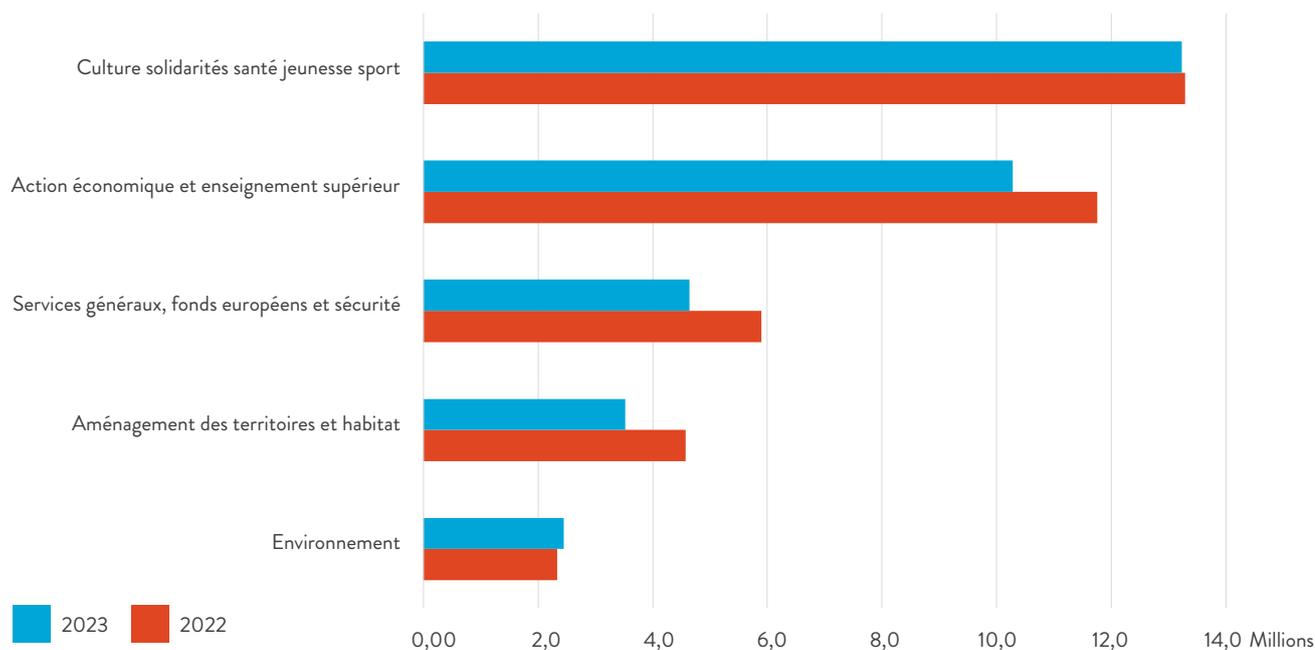
L'estimation des dépenses de personnel faisant l'objet d'un remboursement de la ville, du CCAS, de l'OND, de la HEAR, de la SPL, de l'Orchestre et de la Caisse des écoles se base sur le taux arrêté lors de la Commission mixte paritaire du 26 janvier 2023, portant sur l'exercice 2022, à savoir 58,88 % de la charge des dépenses de personnel globales.

Le décompte définitif interviendra en fin d'exercice 2023, sur la base des éléments de la paie, par service, selon des modes de calcul adaptés aux spécificités de chacun des services (compétence, estimation du temps de travail des agents, critères d'activités), et sera soumis fin janvier 2024 à l'examen de la Commission mixte paritaire Ville-Eurométropole, dans le cadre de l'application de la convention de gestion de 1972, pour le calcul des remboursements 2023.



Les autres charges de gestion courante

Évolution des subventions de 2022 à 2023



Subventions: 34,1M€ ▼9,8 %

Les subventions diminuent de 3,7M€ (-9,8 %) à 34,1M€ au BP 2023 au lieu de 37,8M€ au BP 2022. Cette évolution est principalement due :

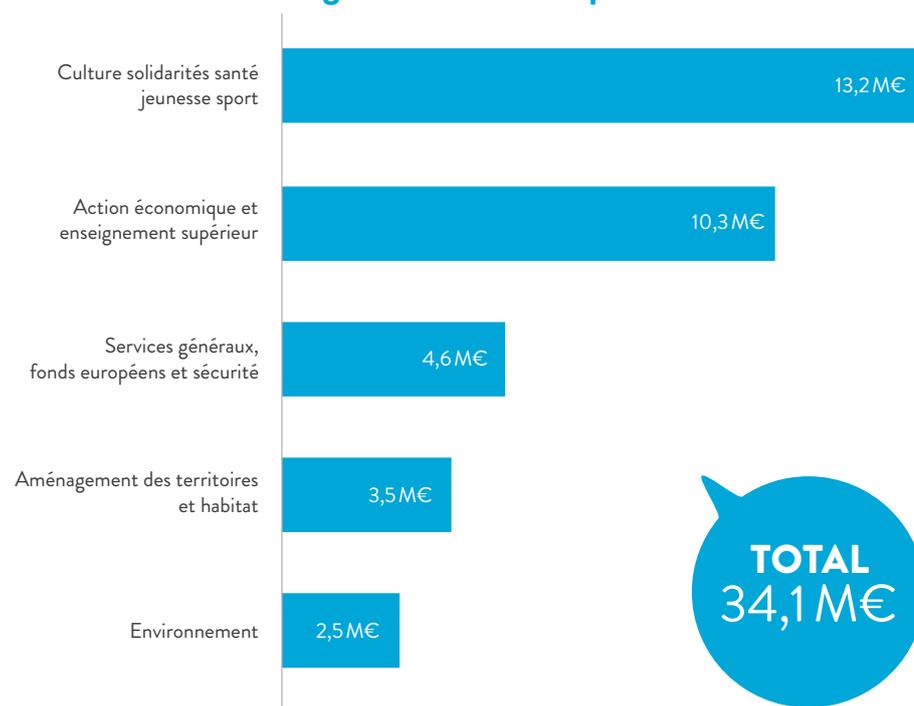
- à l'action économique (-1,5M€), dont -1,1M€ pour le fonds innovation recherche du contrat triennal désormais inscrit en section d'investissement et -0,9M€ de fin des dispositifs d'aides Covid. Cette diminution est compensée pour partie par des augmentations pour l'enseignement supérieur et la recherche (+0,4M€), principalement le spatial et pour le tourisme (+0,1M€), la subvention de fonctionnement à l'Office de tourisme étant désormais inscrite à 2,1M€ ;
- aux fonds européens (-1,2M€), dont les montants sont équilibrés en dépenses et en recettes sur la durée du dispositif, l'inscription en diminution en 2023 correspondant au début de la nouvelle période qui se déroule de 2022 à 2029, dont les montants vont être augmentés au fur et à mesure des réalisations de projets ;
- à l'aménagement du territoire et l'habitat à 3,5M€ (-1M€), consécutif à la baisse annuelle programmée du subventionnement des espaces extérieurs des logements sociaux (-0,8M€), le dispositif touchant à sa fin en 2023 et -0,2M€ de subvention à l'ADEUS, soit un montant 2023 ramené à 2,8M€ au lieu de 3M€ en 2022.

Hormis ces baisses, les autres secteurs évoluent peu : la culture, le sport et les solidarités sont en légère diminution à 13,2M€ (-0,1M€) et le domaine de l'environnement est en légère augmentation (+0,1M€), à 2,5M€, lié au développement de la politique des bio-déchets.

Les subventions à accorder en cours d'exercice feront l'objet de délibérations spécifiques du Conseil de l'Eurométropole durant l'année afin d'en désigner les bénéficiaires. L'ensemble des subventions versées par l'Eurométropole figurera, comme chaque année, en annexe du compte administratif.



Répartition prévisionnelle par thématique des subventions aux associations et organismes de droit privé



Autres charges de gestion courante (hors subventions) 112,6 M€ ↗ 31,9 %

Les autres dépenses de gestion courante (hors subventions) font l'objet d'une augmentation de 31,9 %, passant de 85,4 M€ à 112,6 M€ (+27,2 M€). Cette évolution est liée pour :

- +24,4 M€ à la contribution versée au budget annexe des mobilités actives, qui passe de 38,4 M€ à 62,8 M€. Cette évolution est principalement due à la part énergie qui est en augmentation de 20 M€ pour la CTS, et qui se traduit par une augmentation de la contribution à cette entreprise, minorée de 2 M€ d'amortisseur électricité et d'une prévision de filet de sécurité de 3 M€ ;
- +1,6 M€ pour la contribution au SIS 67, à 29,9 M€, soit +5,8 % ;
- +0,4 M€ au versement au budget annexe de l'assainissement pour les eaux pluviales, soit un montant de 3,6 M€ ;
- La partie « autres » passe de 15,5 M€ à 16,3 M€, soit +0,8 M€ comprenant :
 - +0,5 M€ de versements pour les politiques transférées de la Collectivité européenne d'Alsace (fonds d'aide aux jeunes et prévention spécialisée) afin de prendre en compte le Ségur de la santé dans le montant des contributions versées aux organismes ;
 - +0,4 M€ d'indemnités réparties entre :
 - +2 M€ à verser aux délégataires, correspondant aux pertes liées à la période du Covid,
 - -0,2 M€ correspondant à la non-reconduction des aides versées pour les délégataires des réseaux de chaleur,
 - -0,6 M€ dans le domaine de l'aménagement urbain,
 - -0,8 M€ pour les déchets.

Les charges financières

Les prévisions de charge de la dette s'établissent à 16,2 M€ en section de fonctionnement pour les charges financières (ICNE – intérêts courus non échus – inclus), dont 16 M€ pour les intérêts, en augmentation de 56,8 % de BP à BP (+5,9 M€) compte tenu de la forte croissance déjà constatée ces derniers mois.

Les frais divers

Les frais de fonctionnement de groupes d'élu-es font depuis 2015 l'objet d'un chapitre spécifique, conformément à la réglementation. **0,3 M€** sont prévus en 2023.

Depuis la révision de la nomenclature budgétaire et comptable M57 en 2018, les **charges exceptionnelles** sont devenues des charges dites « **spécifiques** », au sein desquelles il ne subsiste au budget que la nature « 673 - mandats annulés sur exercices antérieurs », dotée d'un montant de 0,3 M€.

Les reversements de fiscalité

Les atténuations de produits, autrement dit les reversements de fiscalité, sont en légère diminution, à 89,9 M€ (-0,3 %) correspondant à :

- 73,8 M€ d'attribution de compensation versée aux communes,
- 14,9 M€ de dotation de solidarité communautaire,
- 0,7 M€ au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), en diminution de 0,2 M€ par rapport au BP 2022, l'inscription 2023 correspondant au montant notifié au printemps 2022.

Financement de la section d'investissement

La contribution au financement prévisionnel de la section d'investissement de l'exercice 2023 s'élève à 77,4 M€, en diminution de 1,6 M€, et se décompose en :

- amortissement technique obligatoire de l'actif renouvelable, pour 67 M€,
- virement complémentaire à la section d'investissement, pour 9,6 M€,
- amortissement de l'étalement de charges de 0,8 M€ correspondant à la 4^e année sur 5 ans, et d'un montant total de 4 M€ lié aux dépenses supportées par la collectivité au titre de la lutte contre le Covid 19 constatées sur l'exercice 2020.

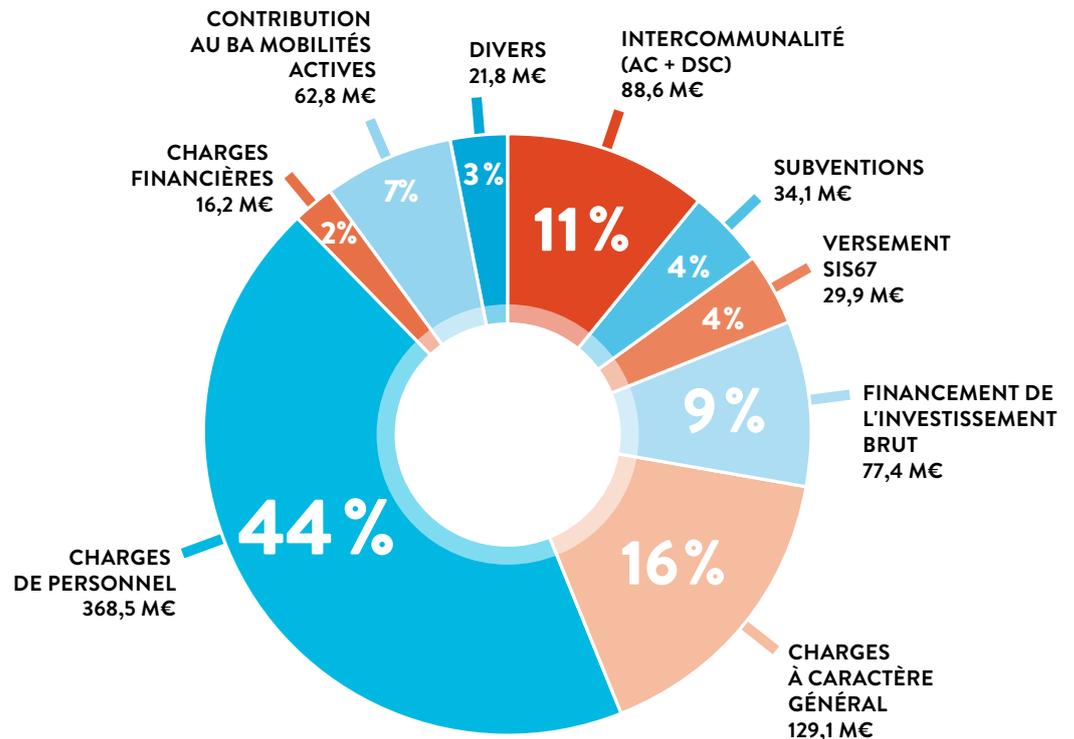
L'autofinancement brut, soit le surplus dégagé par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement (autrement dit les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement) passe de 73 M€ à 70 M€, soit -3 M€ de BP à BP.

Autofinancement au budget primitif



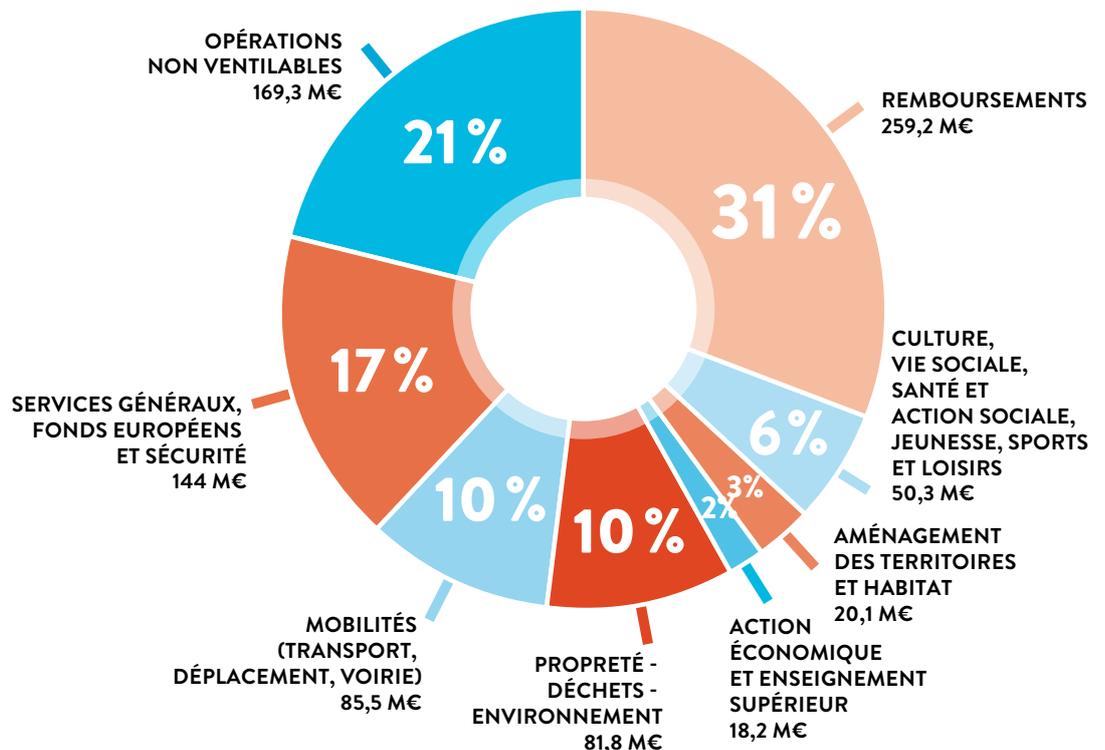
Synthèse : répartition des postes de dépenses de la section de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement par poste



TOTAL 828,4 M€

Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction incluant la part des dépenses remboursées



TOTAL 828,4 M€

Le détail des dépenses de fonctionnement par fonction/politique publique :

Les mobilités - 85,5M€ (10 %)

recouvrent une acception très large puisque regroupent la voirie, le transport collectif (hors budget annexe), la circulation, la signalisation et les déplacements. Sont notamment constituées de :

- 13,9M€ de dépenses de personnel,
- 71,6M€ de dépenses directes, réparties entre :
 - 62,8M€ de subvention d'équilibre au budget annexe des mobilités actives,
 - 6,6M€ pour les voies publiques dont 1,4M€ lié au transfert des routes nationales,
 - 1,1M€ pour le SIRAC,
 - 0,6M€ pour les stationnements en ouvrage,
 - 0,3M€ pour la gestion de la mise en place de la zone à faibles émissions.

La propreté, les déchets et l'environnement - 81,8M€ (10 %)

correspondent à :

- 42,5M€ de dépenses de personnel,
- 39,3M€ de dépenses directes, dont :
 - 15,2M€ pour le traitement des déchets de l'unité de valorisation énergétique,
 - 8,2M€ pour les autres filières de traitement des déchets,
 - 5,9M€ pour la propreté urbaine, dont 1,2M€ pour les toilettes publiques,
 - 5,5M€ pour la collecte et la valorisation des déchets,
 - 3M€ pour la gestion et la prévention des risques environnementaux, la qualité de l'air, la transition énergétique et le climat,
 - 0,9M€ pour l'éducation à l'environnement et l'écologie du territoire,
 - 0,3M€ pour l'exploitation du réseau d'assainissement.

La culture, la vie sociale, la santé et l'action sociale, la jeunesse, les sports et loisirs - 50,3M€ (6 %)

comportent :

- 20M€ de dépenses de personnel,
- 30,3M€ de dépenses directes, dont :
 - 14M€ pour les solidarités, la santé et la jeunesse, dont 5,9M€ pour la lutte contre l'exclusion, 5,5M€ pour la jeunesse et 2,2M€ pour le pôle insertion et développement social,
 - 8,1M€ pour la culture incluant 2,4M€ de contribution de l'Eurométropole au Conservatoire, 2,1M€ pour l'action culturelle et la mission de développement des publics, 2M€ pour les médiathèques métropolitaines et 1,6M€ pour les autres domaines culturels (Opéra, Orchestre, Archives, Musées),
 - 7,4M€ pour les sports, dont 4,2M€ pour les piscines, plans d'eau et la patinoire, 2,6M€ pour la vie sportive et 0,7M€ pour le patrimoine sportif,
 - 0,7M€ pour le service hygiène et santé environnementale,
 - 0,1M€ pour les animations de fin d'année.

L'aménagement du territoire et l'habitat - 20,1M€ (3 %)

comprennent :

- 11,3M€ de dépenses de personnel,
- 8,8M€ de dépenses directes, dont principalement :
 - 3,4M€ pour l'urbanisme, dont 2,8M€ de subvention à l'ADEUS,
 - 2,1M€ pour la politique foncière et la gestion du patrimoine,
 - 1,4M€ en faveur des espaces verts,
 - 0,9M€ au profit de l'habitat,
 - 0,9M€ pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.



L'action économique et l'enseignement supérieur - 18,2 M€ (2 %)

comprennent:

- 3,2 M€ de dépenses de personnel,
- 15 M€ pour des dépenses directes, correspondant notamment à :
 - 3,1 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche,
 - 2,7 M€ pour l'emploi et l'économie solidaire,
 - 2,4 M€ pour le tourisme, le commerce, l'artisanat et l'entrepreneuriat,
 - 2 M€ d'indemnités prévisionnelles suite à la crise sanitaire,
 - 1,3 M€ pour l'appel à projet PIA – Territoires de santé de demain,
 - 1,1 M€ pour le soutien à l'aéroport,
 - 1 M€ pour la stratégie économique,
 - 0,6 M€ de reversement de taxe de séjour à la Collectivité Européenne d'Alsace,
 - 0,3 M€ pour la feuille de route digitale.

Les services généraux, les fonds européens et la sécurité - 144 M€ (17 %)

Cette fonction comprend les services généraux de l'administration qui intègrent les charges de personnel des fonctions ressource (36,2 M€), la contribution au SIS 67 (29,9 M€), les dépenses informatiques (15,1 M€), celles du parc de véhicules (5,9 M€), ainsi que toutes les autres dépenses imputables aux ressources (énergie, eau, formation, vêtements de travail, subvention aux amicales du personnel et sportives, matériel, assurances, contentieux, passation de marchés etc.).

Les opérations non ventilables - 169,3 M€ (21 %)

intègrent notamment le financement de la section d'investissement (77,4 M€) et les atténuations de produits (89,9 M€) constituées principalement de l'attribution de compensation, de la dotation de solidarité communautaire et de la contribution escomptée au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), estimée sur la base du notifié 2022.

Les remboursements - 259,2 M€ (31 %)

intègrent notamment les dépenses de personnel remboursées (241,4 M€ dont 215 M€ de la Ville de Strasbourg), et les frais d'administration générales remboursés (17,8 M€ dont 11 M€ de la part de la Ville de Strasbourg).

B. LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 821M€ à comparer aux 755,9M€ du BP 2022, soit +8,6 % (+65,1M€).

BUDGET PRIMITIF - EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	252 878 085	264 168 635	280 156 885	6,05 %
	Remboursements	237 198 000	246 318 000	259 155 000	5,21 %
	Mise à disposition de personnel facturée (collectivité employeur unique)	222 048 000	229 668 000	241 405 000	5,11 %
	> Aux budgets annexes eau, assainissement, mobilités actives	17 500 000	17 300 000	17 600 000	1,73 %
	> À la Ville, budgets annexes, OND, CCAS, Caisse des Écoles, Amicale, associations, HEAR et OPS	204 548 000	212 368 000	223 805 000	5,39 %
	Recouvrement frais de gestion s/Ville	9 000 000	10 300 000	11 000 000	6,80 %
	Recouvrement frais de gestion s/ budgets annexes eau, assainissement, transport et OM	6 150 000	6 350 000	6 750 000	6,30 %
	Recettes du domaine et ventes diverses (Hors remboursements)	15 680 085	17 850 635	21 001 885	17,65 %
	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique	2 626 500	3 221 900	3 223 300	0,04 %
	Autres redevances et recettes diverses	230 885	292 885	442 885	51,21 %
	Travaux	80 000	100 000	180 000	80,00 %
	Redevance d'enlèvement des ordures et des déchets	7 500 000	8 960 000	12 013 000	34,07 %
	Redevances et droits des services à caractère culturel	374 000	323 000	302 500	-6,35 %
	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	3 352 000	3 347 000	3 649 000	9,02 %
	Autres prestations de services	176 200	145 000	145 000	0,00 %
	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	601 500	909 500	644 500	-29,14 %
	Autres produits	739 000	478 000	401 700	-15,96 %
2	Impôts et taxes	323 108 134	341 758 134	370 796 134	8,50 %
	Ressources fiscales	226 400 000	247 400 000	274 700 000	11,03 %
	Fiscalité reversée	26 846 914	26 846 914	26 846 914	0,00 %
	> FNGIR	24 354 204	24 354 204	24 354 204	0,00 %
	> Attribution de compensation	2 492 710	2 492 710	2 492 710	0,00 %
	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	66 100 000	62 000 000	63 000 000	1,61 %
	Taxe de séjour	3 600 000	5 350 000	6 000 000	12,15 %
	Autres taxes	161 220	161 220	249 220	54,58 %
3	Dotations et participations	113 696 094	128 885 042	131 026 254	1,66 %
	D.G.F.	78 150 000	78 944 500	78 800 000	-0,18 %
	Dotation générale de décentralisation	147 775	147 775	147 775	0,00 %
	Participations	4 851 556	4 430 678	5 462 078	23,28 %
	FCTVA	900 000	900 000	900 000	0,00 %
	Compensations, attributions et autres participations	29 646 763	44 462 089	45 716 401	2,82 %
	> Dotations et compensations relatives à la DC RTP	12 794 756	12 794 756	12 794 756	0,00 %
	> Allocations compensatrices	16 852 007	31 667 333	32 921 645	3,97 %

4	Autres produits de gestion courante	17 598 030	18 986 430	22 614 006	19,11 %
	Revenus des immeubles	3 279 059	3 456 259	3 562 039	3,06 %
	Redevances versées par les fermiers concessionnaires	6 197 071	6 102 471	8 344 597	36,74 %
	Produits divers de gestion courante	8 121 900	9 427 700	10 707 370	13,57 %
5	Produits financiers	146 633	189 953	481 474	153,47 %
	Produits des participations	118 133	161 953	464 974	187,10 %
	Produits des autres immobilisations financières	28 500	28 000	16 500	-41,07 %
6	Produits spécifiques	148 922	285 801	94 242	-67,03 %
	Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	148 922	285 801	94 242	-67,03 %
7	Atténuation de charges	1 524 102	1 626 005	2 531 005	55,66 %
	Remboursement sur rémunérations du personnel	1 212 752	1 314 655	2 179 655	65,80 %
	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	300 000	300 000	350 000	16,67 %
	Autres atténuations de charges	11 350	11 350	1 350	-88,11 %
8	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	13 300 000	
9	Quote-part des rubis. d'inv. transférée au compte de résultat	7 300 000	6 000 000	7 400 000	23,33 %
Total des recettes de fonctionnement		716 400 000	761 900 000	828 400 000	8,73 %

Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine augmentent de 6,1 %, passant de 264,2 M€ à 280,2 M€ (soit +16 M€).

Ce chapitre intègre principalement le remboursement des frais généraux et de personnels des collectivités et entités associées ainsi que des budgets annexes. Leur montant s'élève à 259,2 M€ au BP 2023 au lieu de 246,3 M€ en 2022 (+12,9 M€), notamment liés à :

- l'augmentation prévisionnelle des remboursements des collectivités et entités satellites (+11,7 M€), principalement celle de la part de la ville de Strasbourg, pour +10,9 M€ ;
- l'ajustement à la hausse des remboursements de dépenses de personnel de la part des budgets annexes (0,3 M€) ;
- l'augmentation des remboursements des frais d'administration générale de la ville de Strasbourg (+0,7 M€) et des budgets annexes (+0,4 M€).

Hormis ces remboursements, les produits des services rendus s'établissent à 21 M€ au lieu de 17,9 M€ au BP 2022, soit une augmentation de 3,1 M€ de BP à BP (+17,7 %). Cette évolution est notamment due aux postes suivants :

- la redevance spéciale pour les déchets non ménagers, à 12 M€ au lieu de 8,9 M€ au BP 2022 (+34,1 %). Ce montant en forte hausse correspond pour partie à un transfert de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les entreprises pouvant opter pour l'un ou l'autre ;
- les redevances et droits à caractère sportif et de loisirs, à 3,6 M€ au lieu de 3,3 M€ en 2022, lié à l'évolution des tarifs et prenant en compte le réalisé de l'exercice 2022 ;
- les autres produits d'activités annexes, à 0,6 M€ soit -0,3 M€ de BP à BP, lié à la non-reconduction des ouvertures exceptionnelles de toilettes publiques refacturées à la ville de Strasbourg.



Impôts et taxes

Ce poste passe de 341,8 M€ à 370,8 M€, en augmentation de 8,5 % (+29 M€) expliquée comme suit :

- +27,3 M€ pour les contributions directes, à hauteur de 274,7 M€ en 2023 au lieu de 247,4 M€ au BP 2022, dont les évolutions sont détaillées ci-dessous :

En M€	BP 2022	BP 2023	Évolution
Total impôts directs locaux	159,8	178,7	18,9
Cotisation sur la valeur ajoutée – CVAE	46,4	53,5	7,1
Cotisation foncière des entreprises	67,3	74,9	7,6
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2,5	3,4	0,9
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,7	36,7	2
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,2	0,2	0
Taxe additionnelle non bâti	0,7	0,8	0,1
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux – IFR	2,5	2,7	0,2
Taxe sur les surfaces commerciales – TASCOM	5,5	6,5	1
Fraction de TVA	87,6	96	8,4
TOTAL	247,4	274,7	27,3

En cohérence avec les orientations budgétaires, les taux 2023 des recettes fiscales de l'Eurométropole de Strasbourg sont stables par rapport à 2022 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties: 4,60 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties: 4,94 %
- cotisation foncière des entreprises: 26,83 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale: 11,25 %

Outre ces ressources, le panier fiscal comprend une fraction de TVA nationale en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, à laquelle s'ajoutent 53 % de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE). Cette contribution, payée par les entreprises, sera supprimée sur deux ans entre 2023 et 2024 et sera compensée par une fraction de TVA.

- +1 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est inscrite à 63 M€ au lieu de 62 M€ au BP 2022, malgré la hausse des bases de 71 %, cette taxe perdant de son dynamisme au profit de la redevance spéciale des ordures ménagères, inscrite au chapitre des « produits des services et du domaine ».
- +0,7 M€ pour l'inscription de la taxe de séjour à hauteur de 6 M€ au lieu de 5,3 M€ en 2022, le montant correspondant au réalisé de l'exercice 2022.

Dotations et participations

Ce poste, qui comprend la DGF, les participations et les allocations compensatrices, passe de 128,9 M€ à 131 M€, en hausse de 1,7 % (+2,1 M€), répartis comme suit :

- +1,2 M€ pour les compensations de fiscalité, correspondant notamment à la croissance programmée de la compensation des pertes de bases foncières des établissements industriels ;
- -0,1 M€ pour le montant 2023 de la DGF qui est estimé à 78,8 M€, en légère baisse par rapport au montant effectivement perçu en 2022 (78,9 M€) ;
- +1 M€ pour les participations qui s'élèvent à 5,5 M€ au BP 2023, principalement liées au développement économique, en particulier le projet PIA – territoires santé de demain (+1,1 M€), ainsi que les subventions pour l'environnement et les services publics urbains (+0,3 M€), les études urbaines (+0,1 M€), diminué pour partie par des moindres recettes liées au plan de lutte contre la pauvreté (-0,5 M€).



Autres produits de gestion courante

Ce poste enregistre une hausse de 3,6 M€, soit un montant de 22,6 M€ au BP 2023 au lieu de 19 M€ au BP 2022 (+19,1 %).

L'évolution concerne, pour :

- +2,3 M€ les stationnements en ouvrage, à 6 M€ au lieu de 3,7 M€ en 2022, dont 1,5 M€ de rattrapage de l'exercice 2021,
- +1,3 M€ le domaine des déchets, correspondant principalement aux soutiens des éco-organismes et de la vente matière, lié à l'évolution des prix.

Produits financiers

Les produits financiers sont constitués essentiellement du produit des participations que détient l'Eurométropole de Strasbourg dans diverses structures (sociétés d'économies mixtes...). Leur montant est prévu à 0,5 M€ en 2023, en augmentation de 0,3 M€ de BP à BP.

Produits spécifiques

Les produits exceptionnels depuis le BP 2019 recouvrent des recettes dites « **spécifiques** », au sein desquelles il ne subsiste que la nature « 773 - titres annulés sur exercices antérieurs », dotée de 0,1 M€ en 2023 au lieu de 0,3 M€ au BP 2022.

Atténuation de charges

Ce poste est en augmentation de 0,9 M€, à 2,5 M€ au lieu de 1,6 M€ (soit +55,7 %), liée aux évolutions de remboursements et participations aux rémunérations de personnel provenant de partenaires. Cette forte évolution concerne la mise en place du service énergie, financée par la banque européenne d'investissement.

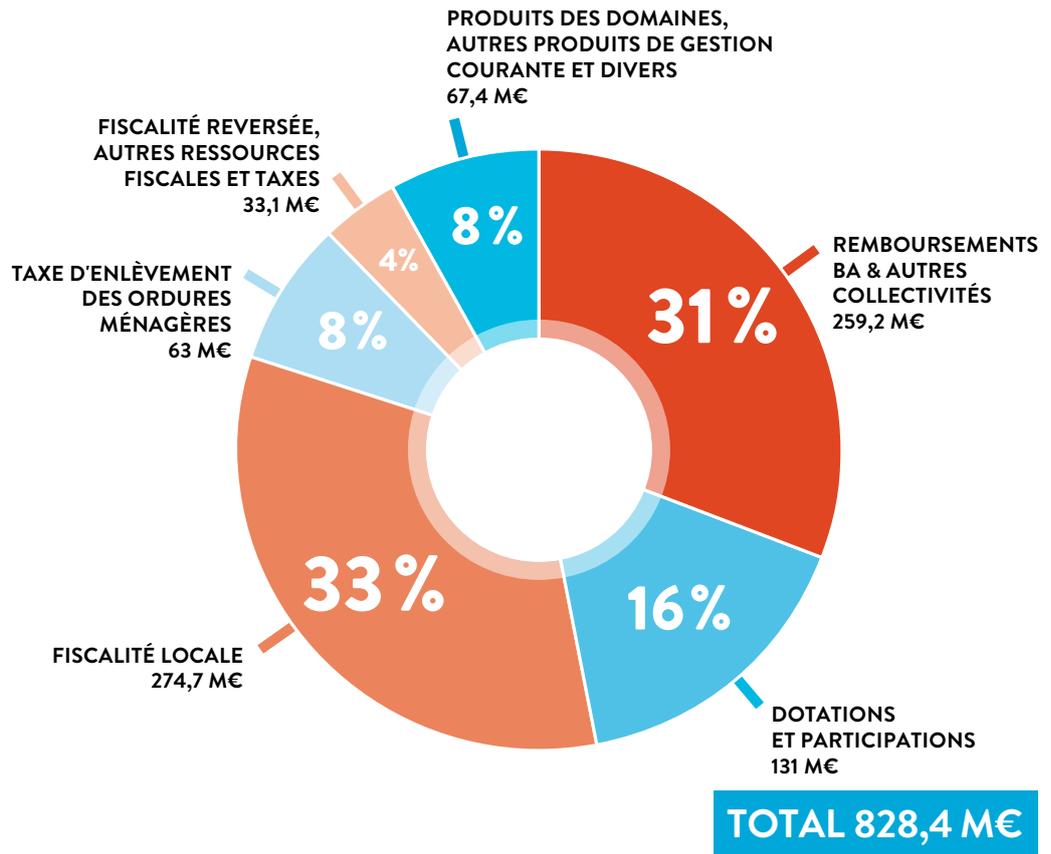
Reprise sur amortissements et provisions

Un montant de 13,3 M€ est inscrit en recette, lié à deux reprises de provisions :

- l'une, constituée au budget supplémentaire 2020 et alimentée pour un montant total de 4 M€, cible les indemnités pour les délégataires de service public liées à la crise sanitaire, qui est reprise à hauteur de 2 M€ afin de financer l'inscription en dépenses d'indemnités ;
- l'autre, constituée lors de la décision modificative 2022, d'un montant de 11,3 M€ qu'il est proposé de reprendre en totalité afin de financer pour partie le complément de dépenses d'énergie.



Le graphique ci-dessous retrace les recettes de fonctionnement par poste



2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est présenté en autorisations de programme (AP) et crédits annuels.

La procédure des AP est réservée aux seules opérations d'équipement qui présentent un caractère pluriannuel. Ces crédits pluriannuels sont votés par chapitre et par AP.

Les crédits annuels sont eux votés par chapitre budgétaire, à l'instar des crédits de fonctionnement. Il s'agit de crédits d'équipement récurrents ou de crédits financiers (dette, amortissement, écritures d'ordre...).

Qu'ils soient annuels ou pluriannuels, tous les crédits d'investissement sont codifiés par un numéro de programme.

Les AP peuvent être individualisées ou globalisées.

Les AP individualisées correspondent aux grands projets de la collectivité qui nécessitent un affichage particulier. Elles sont relatives à une seule opération physique et perdurent jusqu'à l'achèvement du projet sans limitation de durée.

Les AP globalisées regroupent des opérations relatives à une même action (en identifiant un ensemble de chantiers cohérents) ou à la mise en œuvre d'une politique. Elles portent sur plusieurs opérations physiques dont le montant global est égal à la somme du coût des différentes opérations qui les composent.

Par ailleurs, le montant des AP est égal aux seuls programmes en cours, les programmes clôturés étant exclus du montant.

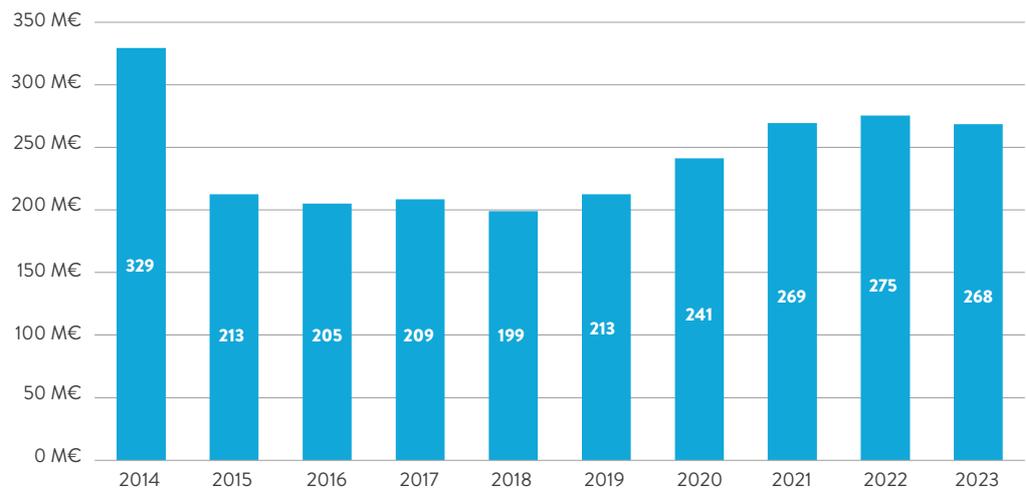
À noter que le retrait systématique des programmes clos porte sur les seules AP globalisées.

Les crédits d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes à 424,7 M€ :

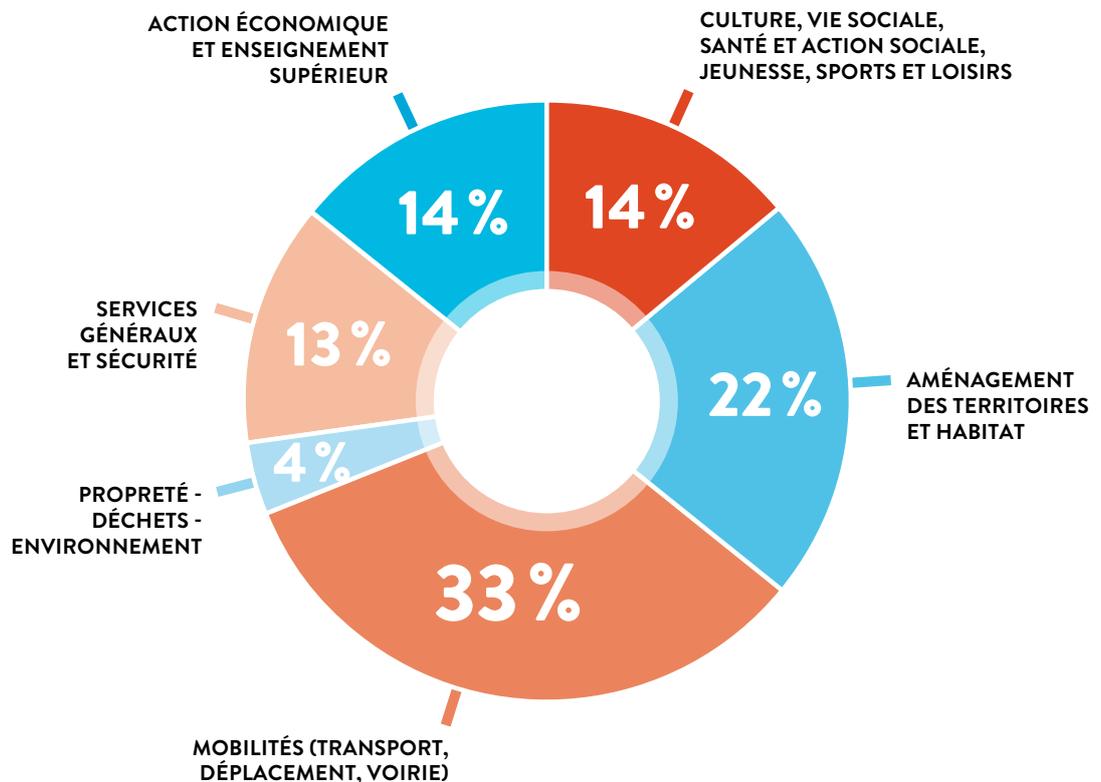
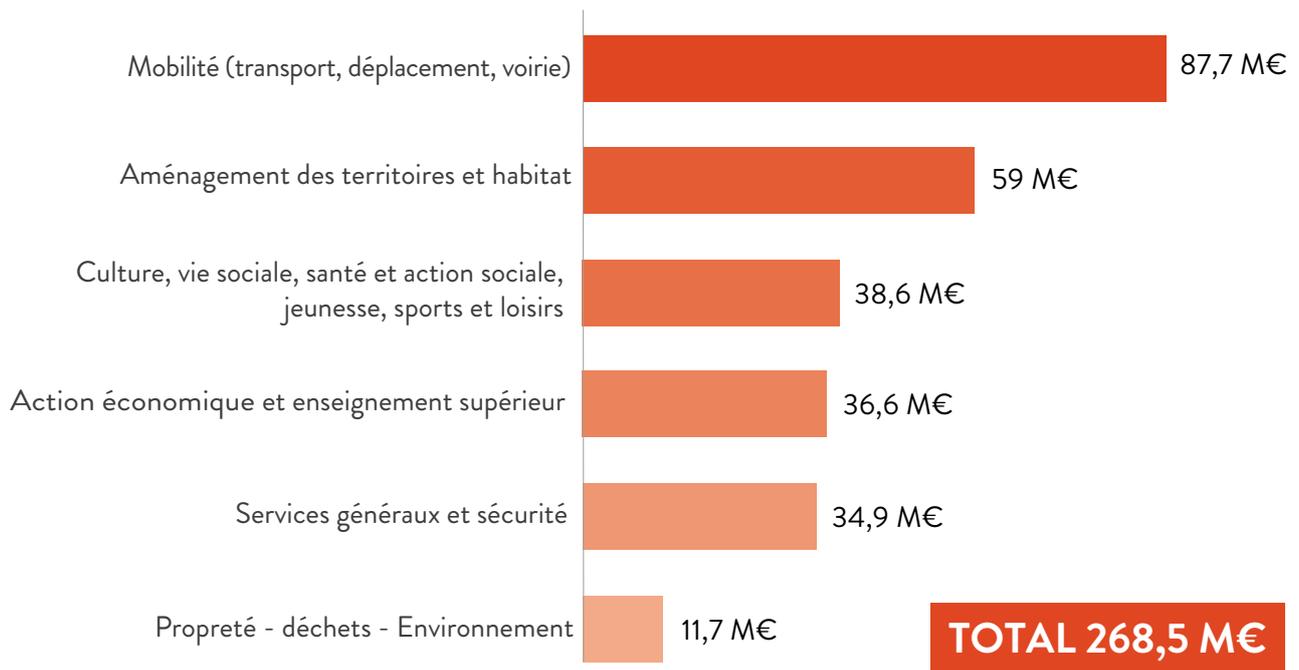
Investissement opérationnel	268,5 M€
Programmes financiers	156,2 M€

Les programmes financiers recouvrent notamment le remboursement en capital des emprunts, incluant les emprunts obligataires (62,6 M€), les remboursements de prêts avec option de ligne de trésorerie (20 M€), équilibrées en dépenses et en recettes, les subventions d'investissement transférées au compte de résultat (7,4 M€), le reversement aux communes d'une part de la taxe d'aménagement (5,5 M€), les avances, équilibrées en dépenses et en recettes (40,3 M€), les participations (0,8 M€) et les prêts et créances accordés (15,1 M€).

Évolution des dépenses d'investissement opérationnel inscrites au BP



Répartition de dépenses d'équipement par domaine d'investissement



LE SECTEUR DES MOBILITÉS (TRANSPORT, DÉPLACEMENT, VOIRIE) À 87,7M€ : 33 %

Ce secteur « des mobilités » recouvre une acception très large puisqu'il regroupe la voirie, la circulation, la signalisation et les déplacements et l'accompagnement des extensions de transports collectifs (hors budget annexe).

Le montant dédié à la partie **voirie**, à **53,7M€**, regroupe les grands projets, la voirie sur le territoire de l'Eurométropole, les travaux liés aux transferts de compétences et les opérations de rénovation urbaine, répartis de la façon suivante :

- **22,5M€** à destination de projets spécifiques de voirie, incluant notamment 15,6M€ pour le projet de transport en site propre Ouest (TSPO) sur l'A351, 1,7M€ de solde pour la rue du péage, 1,3M€ pour la requalification de la M35, 1M€ pour l'aménagement des abords du stade de la Meinau, 0,9M€ à destination de la RD263 – zone commerciale nord, ou encore 0,6M€ pour la rocade sud ;
- **21,5M€** pour les opérations de voirie, ouvrages d'art et les pistes cyclables attenantes, dans les 33 communes de l'Eurométropole. À noter que les pistes cyclables en site propre sont inscrites au budget annexe des mobilités actives depuis le BP 2021. Elles sont dotées de 3,9M€ en 2023 ;
- **7,3M€** pour les travaux sur les routes nationales (4,6M€) et départementales (2,8M€) suite au transfert par l'État des routes et portions d'autoroutes ;
- **2,3M€** pour la rénovation urbaine, dont 0,6M€ pour le quartier de l'Elsau, 0,5M€ pour Cronembourg, 0,4M€ pour HautePierre et 0,4M€ pour Lingolsheim.

La circulation, la signalisation et les déplacements s'élèvent à **16,9M€**, dont :

- **7,5M€** pour la politique liée à la mise en place de la zone à faibles émissions - mobilité (ZFE) répartis entre 7M€ d'aides aux particuliers et aux entreprises et 0,5M€ de signalétique ;
- **4,4M€** sont destinés aux déplacements, dont 1,6M€ pour les pôles d'échanges multimodaux, 1,3M€ pour les créations de parkings principalement dans les communes, 0,5M€ pour le réaménagement de voirie dans le cadre du réseau express métropolitain interurbain ou encore 0,2M€ d'études de faisabilité pour la gare basse ;
- **3,4M€** pour le SIRAC, incluant 2,4M€ de crédits annuels, 0,6M€ pour la sécurisation des espaces publics, 0,4M€ pour le projet SMARTCITY et 0,1M€ pour la vidéo verbalisation ;
- **1,6M€** concernent les crédits annuels pour les voies publiques.

S'agissant du **transport collectif**, on retrouve au budget principal, outre les dépenses de transports hors contrat de concession, les investissements effectués dans le cadre des extensions tramway et bus qui ont vocation à rester dans le patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions foncières et des déviations de réseaux, payées directement par l'Eurométropole, ainsi que de la voirie et des ouvrages d'art, payés par la CTS dans le cadre des travaux d'extension. Ils font l'objet d'avances de trésorerie de la part de l'Eurométropole à la CTS.

Le **transport collectif** s'élève dans le budget principal à **17M€** au BP 2023 et correspond aux éléments suivants :

- **6,3M€** pour le bouclage sud du BHNS (bus à haut niveau de service) Gare-Étoiles ;
- **6,2M€** de crédits pour les extensions de tramway prévues sur le mandat : extension vers le nord de l'agglomération (3,9M€), Koenigshoffen 2^e phase (2,4M€) ;
- **3,5M€** pour le solde de l'extension vers Koenigshoffen ;
- **1M€** de dépenses annexes aux extensions de tramway intégrant 0,8M€ de déviations de réseaux et 0,2M€ d'études.



Les dépenses de transports intégrées au budget annexe font l'objet d'une description détaillée dans la partie dédiée à ce budget annexe (voir infra).

LE POSTE AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT À 59 M€ : 22 %

est composé de :

- **25,2M€** dédiés au logement, répartis principalement entre le logement locatif aidé (9,6 M€), les programmes affectés à la rénovation urbaine (6,9 M€) dont l'aide à l'habitat public (5,3 M€), l'aide à l'habitat privé (5,8 M€) et les programmes de rénovation des espaces extérieurs des logements sociaux (1,6 M€).
À ces montants, il y a lieu d'ajouter l'intégration d'aides en faveur de la relance des constructions durables (0,8 M€), à la végétalisation des logements (0,4 M€) et l'inscription de 0,1 M€ pour l'accompagnement à la réhabilitation thermique du parc privé;
- **15,4M€** d'aménagements urbains, notamment :
 - 4,7 M€ d'aménagements urbains et fonciers dans le secteur géographique du Wacken,
 - 3,6 M€ pour la zone commerciale nord,
 - 1,7 M€ inscrits pour les accompagnements voirie des opérations d'aménagement et des programmes immobiliers,
 - 1,5 M€ pour la relocalisation du district Nord Est « Rue Lauth »,
 - 1 M€ inscrits pour le projet porte des romains ;
 - 1 M€ pour la fluidification de l'accessibilité de la zone commerciale sud ;
 - 0,6 M€ pour la manufacture des tabacs ;
 - 0,5 M€ pour le financement des aménagements de la ZAC des Deux-rives ;
- **7,7M€** d'acquisitions foncières et immobilières ;
- **3,3M€** pour les opérations de rénovation urbaine notamment pour les quartiers de Neuhof (1,1 M€), de la Meinau (0,4 M€) et de HautePierre (0,3 M€).
0,9 M€ sont affectés par ailleurs à l'ingénierie et la conduite de projets ;
- **2,3M€** pour les programmes des rénovations des espaces extérieurs des logements sociaux pour les quartiers Rotterdam (1 M€), Singrist (0,3 M€) et à Schiltigheim (1 M€) ;
- **2,6M€** pour la transformation écologique du territoire, dont 1,7 M€ de renouvellement et d'extension du patrimoine arboré, 0,6 M€ pour les parcs naturels urbains et 0,1 M€ pour la cartographie des îlots de chaleur ;
- **1,9M€** pour les crédits annuels au sein de ce secteur ;
- **0,6M€** pour l'aménagement et la création de lieux de stationnement pour les gens du voyage.

LES THÉMATIQUES CULTURE, VIE SOCIALE, SANTÉ ET ACTION SOCIALE, JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS À 38,6 M€ : 14 %

Le domaine du sport, pour lequel **31,3M€** sont inscrits en 2023, dont :

- **25,1M€** de travaux au stade de la Meinau ;
- **3,3M€** pour les piscines et plans d'eau métropolitains, dont 1,7 M€ de solde pour la deuxième phase des travaux de la piscine de HautePierre, 0,9 M€ pour la piscine du Wacken et 0,5 M€ de crédits annuels ;
- **2M€** pour les constructions et rénovations de gymnases, notamment 1,4 M€ de fonds de concours annuel en direction des communes pour les travaux dans les gymnases après rétrocession et 0,6 M€ de travaux dans les gymnases avant transfert aux communes ;

- **0,5M€** de travaux à la patinoire ;
- **0,4M€** de crédits annuels.

Le secteur culturel, à **6,9M€**, comprend l'inscription de 3,6M€ pour le financement de la Médiathèque Nord à Schiltigheim, 1,7M€ de mise en accessibilité du Zénith, 1,2M€ de fonds de soutien à la production audiovisuelle, 0,4M€ de crédits annuels et 0,1M€ de travaux de réfection aux archives communautaires.

La thématique des solidarités et de la santé s'élève à **0,4M€** dont 0,2M€ de part métropolitaine pour les travaux au centre d'hébergement Fritz Kiener.

LE SECTEUR DE L'ACTION ÉCONOMIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À 36,6 M€ : 14 %

Ce domaine comporte des crédits à hauteur de **36,6M€** au BP 2023, dont les montants les plus importants concernent pour :

- **17,9M€**, le programme pour la construction du Parc des expositions (PEX) ;
- **12,5M€**, l'enseignement supérieur, dont 4,1M€ pour des travaux complémentaires pour le PAPS-PCPI (désormais nommé CARDO), 4,4M€ pour les contrats de projet État-Région 2014-2020 et 2022-2026, 2,3M€ pour le plan campus et 1,6M€ pour la restructuration des locaux de l'ISU ;
- **2,4M€**, la recherche et l'innovation, intégrant 0,9M€ de projets concernant territoire santé de demain initialement en section de fonctionnement et 0,5M€ pour l'aménagement numérique des communes ;
- **0,7M€**, l'équipement des pôles de compétitivité.

À ces inscriptions, il convient de rajouter **2,9M€** de crédits annuels, notamment 0,6M€ d'aides aux entreprises, 0,5M€ pour l'économie verte et circulaire, 0,4M€ pour le projet alimentaire territorial, 0,3M€ pour la promotion de l'artisanat et 0,3M€ d'aide à l'innovation dans le cadre de la mise en place de la ZFE.

LE SECTEUR DES SERVICES GÉNÉRAUX - SÉCURITÉ À 34,9 M€ : 13 %

Le secteur services généraux – sécurité est crédité de **34,9M€** et comprend :

- **13,8M€** de crédits pour l'informatique, dont 6,1M€ pour les crédits annuels, 4,3M€ destinés au schéma directeur des systèmes d'information, 3,4M€ pour d'autres projets incluant la feuille de route ressources humaines (1M€), la sécurisation du système informatique (0,6M€) et le projet d'optimisation des déchets (0,3M€) ;
- **7,4M€** de crédits de travaux sur les bâtiments, dont 4,5M€ pour le centre administratif, 1,1M€ en faveur de la maintenance patrimoniale incluant la rénovation énergétique, 0,6M€ de remboursement à la Ville pour les travaux à l'immeuble de la Bourse et 0,4M€ pour la restructuration du site de la fédération ;
- **5,6M€** pour le parc des véhicules et ateliers, dont 4,6M€ pour renouveler par anticipation le parc des véhicules dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions-mobilité et 1M€ de crédits annuels ;
- **4,4M€** d'autres crédits annuels, dont 0,9M€ de travaux courants sur le site Étoile, 0,5M€ d'acquisition de matériel pour les services et 0,5M€ pour les indemnités d'éviction dans le cadre des démolitions ;
- **1M€** pour l'extension des cimetières, dont 0,6M€ pour le cimetière d'Illkirch, 0,1M€ pour celui d'Osthoffen et 0,1M€ pour le cimetière sud musulman ;
- **0,9M€** pour les fonds européens ;
- **0,9M€** pour le renouvellement du parc machines de l'imprimerie ;



- **0,9M€** pour la sécurité dont la vidéo-protection (0,8 M€) et les travaux de mise à niveau de défense contre l'incendie.

LE SECTEUR DE LA PROPRETÉ, DES DÉCHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT À 11,7 M€ : 4 %

Sont notamment prévus au sein de cette thématique :

- **2,9M€** pour le projet d'optimisation des déchets ;
- **1,5M€** pour des restaurations de cours d'eau sur le territoire de l'Eurométropole ;
- **1M€** pour le système de collecte enterrée ;
- **0,8M€** pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ;
- **0,5M€** pour l'alimentation en réseau de chaleur (BSW) ;
- **0,5M€** pour la mise en sécurité de l'ancienne décharge des tanneries ;
- **0,4M€** pour l'inventaire historique urbain ;
- **0,3M€** pour la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement non urbain ;
- **0,2M€** pour l'extension des réseaux électriques ;
- **0,2M€** pour le renouvellement des appareils de chauffage au bois.

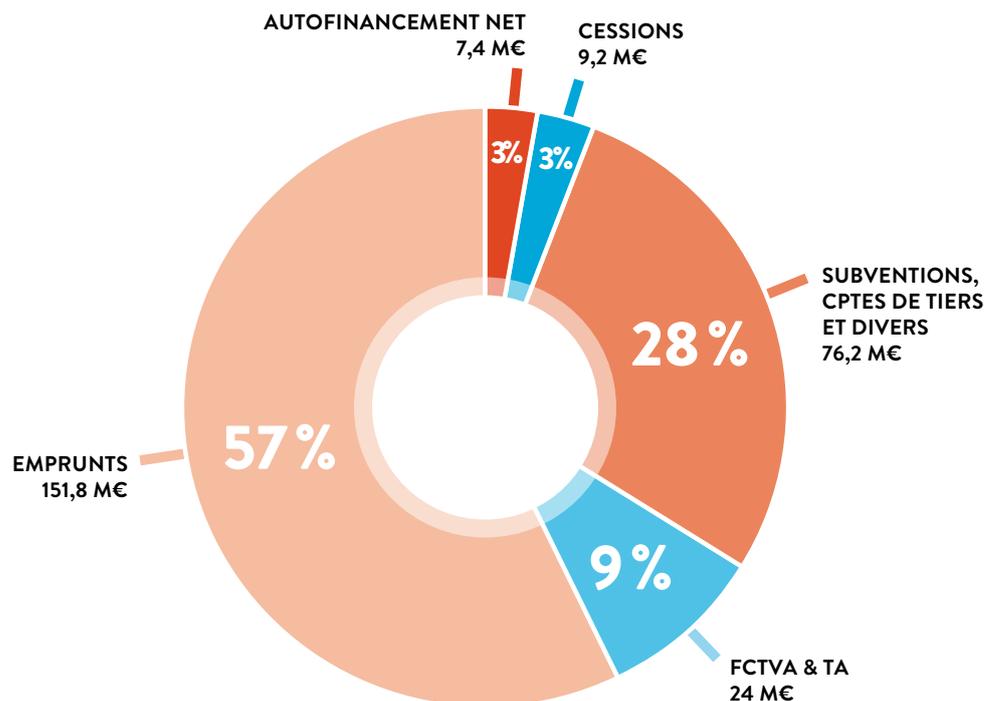
Il y a lieu d'ajouter, au sein de ce poste, **3M€** de crédits annuels, dont 1,1M€ d'acquisitions de bacs et de poubelles, 0,4M€ d'études en matière d'énergie et 0,3M€ de mise en conformité du centre des déchets verts.

LE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EST ASSURÉ PAR :

- l'autofinancement net (7,4 M€) ;
- le produit prévisionnel des cessions d'immobilisations, à hauteur de 9,2 M€ en 2023 ;
- le produit des subventions perçues, les opérations pour le compte de tiers et la partie divers à 76,2 M€ ;
- le FCTVA et la taxe d'aménagement : 14 M€ au titre du fonds de compensation de la TVA et 10 M€ au titre de la taxe d'aménagement ;
- une prévision d'emprunt permettant d'assurer l'équilibre de 151,8 M€, basée au stade du BP sur une hypothèse de réalisation à 100 % de l'investissement opérationnel, combinée à une approche prudentielle des recettes.

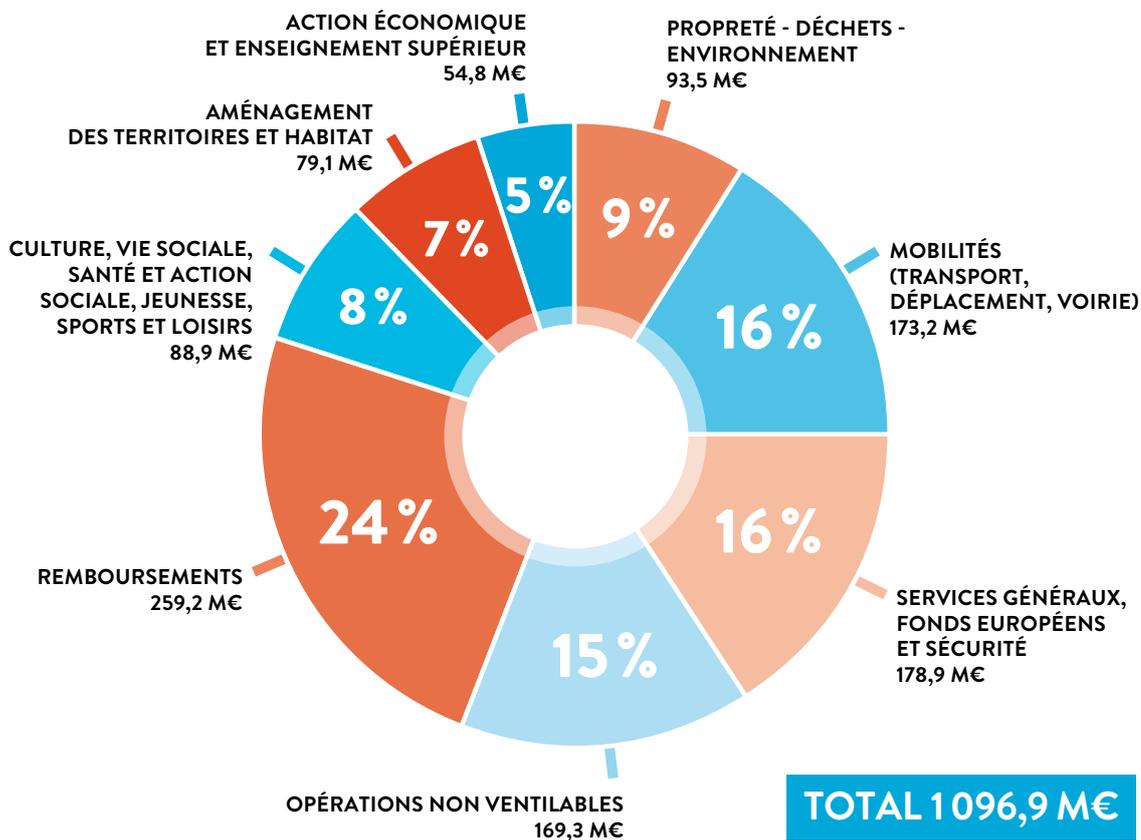


Le graphique ci-dessous représente le financement de l'investissement opérationnel :



TOTAL 268,5 M€

Le graphique ci-dessous détaille la ventilation des dépenses de fonctionnement (personnel compris) incluant les dépenses remboursées et des dépenses d'investissement opérationnels par thématique :



TOTAL 1 096,9 M€

3. LA DETTE

A. LA DETTE AU BUDGET PRINCIPAL

L'endettement du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg a baissé de **9,8M€** entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2023, l'encours passant de 630,6 M€ à **620,8M€**.



Cette variation résulte de la conjugaison des mouvements suivants :

- en dépenses, l'amortissement contractuel à hauteur de **69,8M€**, remboursé aux organismes prêteurs,
- en recettes, la mobilisation de **60M€** d'emprunts nouveaux qui ont été mobilisés en 2022 dans les conditions suivantes :
 - 10 M€ souscrits auprès d'ARKEA au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,47 %, soit 2,454 % pour la 1^{re} échéance, pour une durée de 20 ans,
 - 20 M€ souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 12 mois + marge de 0,41 %, soit 1,379 % pour la 1^{re} échéance, pour une durée de 20 ans,
 - 30 M€ (sur 40 M€ contractualisés) souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,44 %, soit 2,568 % pour la 1^{re} échéance pour une durée de 20 ans.

La dette par habitant passe ainsi de 1246 €/h au 1^{er} janvier 2022 à 1195 €/h au 1^{er} janvier 2023.

Cette dette, y compris les instruments de couverture, est structurée comme suit :

- taux fixe sur toute la durée du prêt: 293,6 M€, soit 47,3 % du total,
- taux indexé sur Euribor¹ : 259,7 M€, soit 41,8 % du total,
- taux livret A: 38,2 M€, soit 6,2 % du total,
- taux fixe biphase sur une période de 5 ou 7 ans puis indexé sur EURIBOR: 24,6 M€, soit 4 %,

soit un encours de dette réparti à **48 % de taux indexés et 52 % de taux fixes**.

Suite à la crise de 2008 et notamment au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés aux variations de taux ou de devises, a été signée, à l'initiative du gouvernement, une charte de bonne conduite (dite « Charte Gissler ») entre les banques et les associations d'élus.

Les établissements bancaires signataires de la Charte se sont engagés à ne plus

(1) taux révisable EURIBOR: Euro Interbank Offered Rate: ce taux correspond à la moyenne arithmétique des taux monétaires pratiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens sur les échéances de 1 à 12 mois. Il est publié chaque jour par la Fédération Bancaire Européenne.

fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique

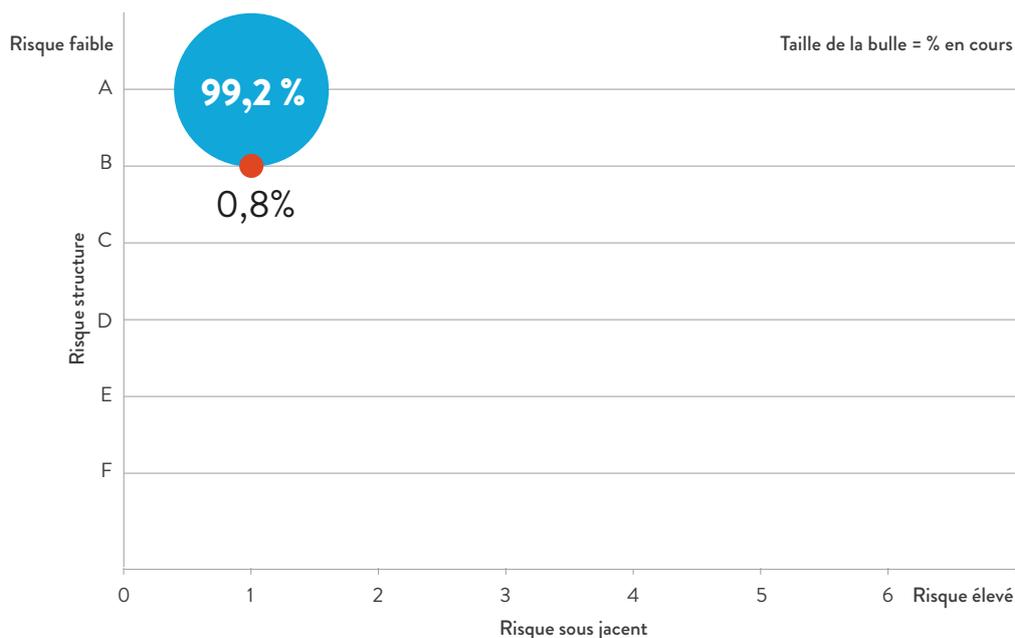
Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro.	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Écarts d'indice zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
5	Écart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5.
6	Autres indices.	F	Autres types de structures.

d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, elles se sont engagées à détailler leurs encours de dette selon la classification des risques suivante :

Cette classification distingue 2 risques :

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon le degré de risque allant de 1 à 6 où 1 représente le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F où A représente le risque le plus faible.

Le graphique suivant décrit la répartition de l'encours selon cette classification au 1^{er} janvier 2023 :



L'Eurométropole de Strasbourg dispose de :

- 65 contrats soit 99,2 % de l'encours classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts simples, indexés ou fixes,
- 2 contrats soit 0,8 % de l'encours classés en risque B1 : cette catégorie regroupe tous les prêts à barrière désactivante sur de l'EURIBOR 12 mois.

L'Eurométropole de Strasbourg n'a aucun emprunt dit "toxique" dans son portefeuille de dette. Elle bénéficie d'**un taux moyen de 2,56 %** à ce jour, sachant que 98 % de son encours a un taux inférieur à 4 % et que 2 % de son encours a un taux entre 4 % et 5,21 %.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par le budget principal sont détaillées dans le tableau suivant :

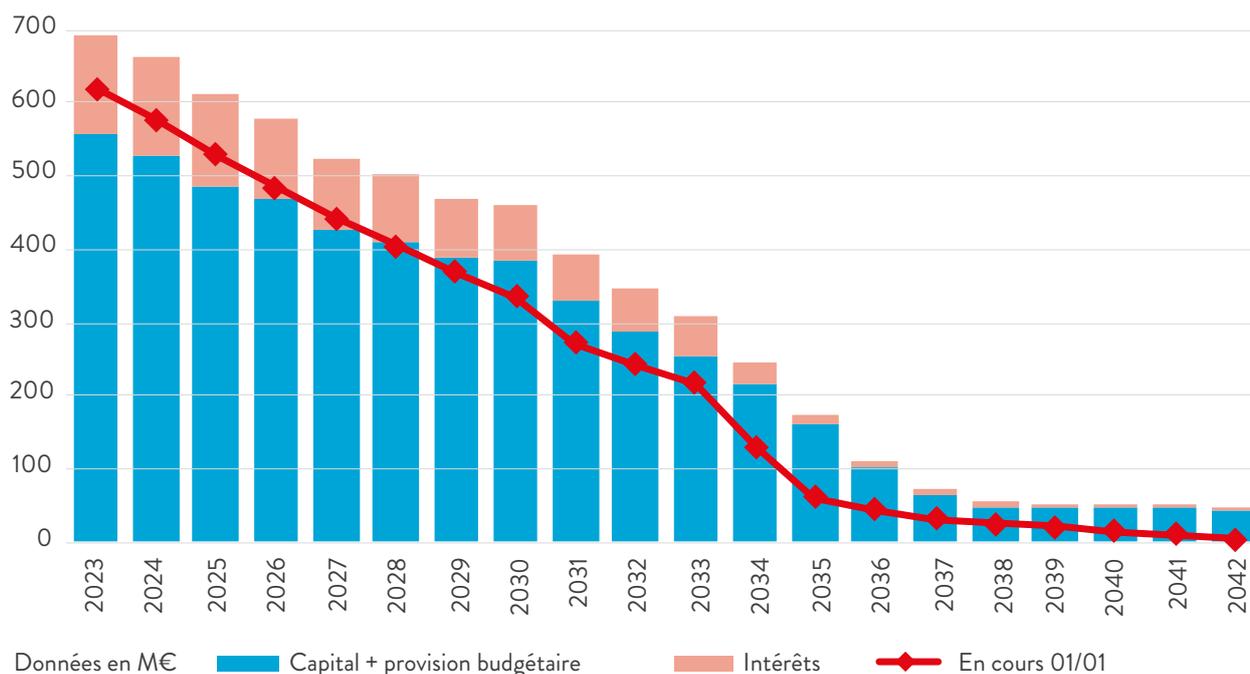
N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market au 01/01/2023	Capital	Encours au 01/01/2023	Intérêt	Amortissement	Annuité
3394	2011	C.D.C	15	Livret A	1,00	3,00	A	A1	-72 999,50	10 000 000,00	2 666 666,52	96 212,95	666 666,68	762 879,63
3396	2013	C.D.C	15	Livret A	0,60	1,10	A	A1	-63 817,35	9 023 433,00	4 210 935,40	46 320,29	601 562,20	647 882,49
3397	2014	C.D.C	20	Livret A	1,00	1,50	A	A1	-1 089 183,88	33 300 000,00	21 645 000,00	324 675,00	1 665 000,00	1 989 675,00
3398	2014	C.D.C	20	Livret A	1,00	1,50	A	A1	-487 352,55	14 900 000,00	9 685 000,00	145 275,00	745 000,00	890 275,00
200	2011	BNP Paribas	15	EURIBOR 3M	0,74	1,913	T	A1	-30 957,26	10 000 000,00	2 333 333,18	66 205,48	666 666,68	732 872,16
320	2021	ARKEA	15	EURIBOR 12M	0,28	2,836	A	A1	-127 414,47	10 000 000,00	9 333 333,33	268 369,63	666 666,67	935 036,30
321	2021	ARKEA	15	EURIBOR 3M	0,20	2,384	T	A1	-81 460,56	7 000 000,00	6 533 333,32	198 956,44	466 666,68	665 623,12
322	2021	ARKEA	15	EURIBOR 3M	0,20	1,38	T	A1	-31 411,38	3 000 000,00	2 800 000,00	38 124,41	200 000,00	238 124,41
323	2022	ARKEA	20	EURIBOR 3M	0,47	2,454	T	A1	-382 905,76	10 000 000,00	9 875 000,00	319 938,08	500 000,00	819 938,08
400	2013	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	1,26	3,462	T	A1	-446 540,49	30 000 000,00	12 000 000,00	500 947,95	2 000 000,00	2 500 947,95
401	2017	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,35	2,552	T	A1	-199 010,10	20 000 000,00	12 804 724,78	436 643,12	1 308 972,16	1 745 615,28
103	2015	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,72	2,922	T	A1	-183 715,73	10 000 000,00	6 000 000,00	231 595,97	666 666,67	898 262,64
108	2018	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,26	2,462	T	A1	-100 912,37	10 000 000,00	7 499 999,95	256 937,64	666 666,68	923 604,32
700	2016	Banque Postale (CFFIL)	15	EURIBOR 12M	0,22	0,22	A	A1	-119 747,14	20 000 000,00	13 406 450,50	29 903,83	1 327 426,14	1 357 329,97
701	2017	Banque Postale	15	EURIBOR 3M	0,41	2,456	T	A1	-121 019,96	10 000 000,00	6 527 261,49	222 452,19	664 787,10	887 239,29
705	2022	Banque Postale	20	EURIBOR 12M	0,41	1,379	A	A1	-443 075,83	20 000 000,00	20 000 000,00	331 022,22	1 000 000,00	1 331 022,22
19004	2017	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,37	2,172	A	A1	-128 330,41	10 000 000,00	7 319 359,21	235 987,74	594 530,21	830 517,95
19005	2020	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,35	2,054	T	A1	-171 461,05	10 000 000,00	8 666 666,64	255 408,58	666 666,68	922 075,26
19006	2021	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,35	1,51	T	A1	-197 290,93	10 000 000,00	9 333 333,32	253 421,19	666 666,68	920 087,87
19007	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,30	1,50	T	A1	-365 698,04	16 000 000,00	15 400 000,00	420 181,78	800 000,00	1 220 181,78
19008	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,23	1,934	T	A1	-375 596,24	20 000 000,00	20 000 000,00	572 608,32	1 000 000,00	1 572 608,32
TOTAL : Emprunts indexés									-5 219 900,98	293 223 433,00	208 040 397,64	5 251 187,81	17 540 611,23	22 791 799,04
600	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 12M	0,76	1,818	A	A1	-321 780,56	30 000 000,00	16 000 000,00	294 920,00	2 000 000,00	2 294 920,00
601	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,50	2,547	T	A1	-100 192,74	10 000 000,00	5 333 333,24	184 835,73	666 666,68	851 502,41
603	2016	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,46	2,507	T	A1	-230 588,77	20 000 000,00	12 000 000,08	413 814,36	1 333 333,32	1 747 147,68
604	2018	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,30	2,568	T	A1	-114 139,13	10 000 000,00	7 499 999,95	249 445,83	666 666,68	916 112,51
610	2022	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,44	2,568	T	A1	-1 504 256,59	30 000 000,00	30 000 000,00	1 182 436,37	1 500 000,00	2 682 436,37
5000	2004	ABN AMRO	20	EURIBOR 12M	0,03	3,148	A	A1	2 084,32	15 000 000,00	1 500 000,00	47 875,83	750 000,00	797 875,83
6000	2005	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,03	2,89	A	A1	9 961,26	20 000 000,00	3 000 000,00	87 934,58	1 000 000,00	1 087 934,58
6003	2007	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,05	3,043	A	A1	3 894,67	2 500 000,00	2 500 000,00	77 131,60	500 000,00	577 131,60
6004	2008	HSBC	20	EURIBOR 12M	1,00	3,867	A	A1	-84 869,51	10 000 000,00	3 000 000,00	117 621,25	500 000,00	617 621,25
TOTAL : Emprunts obligataires et Agence France Locale									-2 339 887,04	155 000 000,00	80 833 333,27	2 656 015,55	8 916 666,68	11 572 682,23
101	2009	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,45	2,652	T	A1	-3 298,25	5 000 000,00	666 666,67	19 702,62	333 333,34	353 035,96
1088	2009	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 1M	0,43	2,40	M	A1	-16 557,09	25 000 000,00	4 016 176,49	107 599,92	1 978 006,73	2 085 606,65
9104	2009	CFFIL (ex DEXIA)	15	EURIBOR 1M	0,49	2,634	M	A1	-7 496,33	10 000 000,00	1 583 246,76	41 126,36	700 454,07	741 580,43
48005	2008	Crédit Foncier	15	EURIBOR 1M	0,075	2,152	M	A1	-43,24	10 000 000,00	388 888,42	3 318,59	388 888,42	392 207,01
1095	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 12M	0,52	2,31	A	A1	-20 081,43	10 000 000,00	2 333 333,31	53 091,31	666 666,67	719 757,98
TOTAL : Emprunts multi-index									-47 476,34	60 000 000,00	8 988 311,65	224 838,80	4 067 349,23	4 292 188,03
TOTAL : emprunts indexés									-7 607 264,36	508 223 433,00	297 862 042,56	8 132 042,16	30 524 627,14	38 656 669,30

N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market au 01/01/2022	Capital	Encours au 01/01/2022	Intérêt	Amortissement	Annuité
6002	2006	HSBC	20	5,5 % sur EUR12M	0,00	3,25	A	B1	13 640,67	20 000 000,00	4 000 000,00	126 905,64	1 000 000,00	1 126 905,64
100	2008	Crédit Agricole CIB	15	5,75 % sur EUR12M	0,00	4,63	A	B1	-8 735,43	10 000 000,00	666 666,62	31 209,63	666 666,62	697 876,25
TOTAL : Emprunts à taux fixe à barrière														
201	2012	BNP Paribas	15	TAUX FIXE	0,00	4,95	T	A1	-63 730,40	4 000 000,00	1 522 045,53	69 450,82	309 729,42	379 380,24
250	2021	Sté financière La Nef	15	TAUX FIXE	0,00	0,65	A	A1	557 614,70	4 000 000,00	3 733 333,33	24 266,67	266 666,67	290 933,34
300	2012	SAAR LB	15	TAUX FIXE	0,00	3,03	S	A1	11 551,41	10 000 000,00	3 333 333,40	95 950,00	666 666,66	762 616,66
702	2019	Banque Postale (CFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	0,30	T	A1	1 206 511,01	10 000 000,00	8 166 666,63	24 079,17	666 666,68	690 745,85
703	2019	Banque Postale (CFFIL)	16	TAUX FIXE	0,00	0,15	A	A1	735 500,17	10 000 000,00	8 666 666,66	13 180,56	666 666,67	679 847,23
704	2020	Banque Postale (CFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	0,38	T	A1	1 360 398,87	10 000 000,00	8 833 333,31	33 068,79	666 666,68	699 735,47
800	2019	Crédit Coopératif	15	TAUX FIXE	0,00	0,50	T	A1	2 205 617,87	20 000 000,00	16 333 333,37	79 166,67	1 333 333,32	1 412 499,99
1089	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	4,31	T	A1	-55 809,90	10 000 000,00	2 666 666,52	104 158,33	666 666,68	770 825,01
1090	2012	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	5,21	T	A1	-41 816,78	3 000 000,00	900 000,00	42 982,50	200 000,00	242 982,50
1092	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	1,50	T	A1	309 125,47	10 000 000,00	5 333 333,24	76 250,00	666 666,68	742 916,68
1093	2016	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	0,82	T	A1	1 186 293,42	20 000 000,00	12 622 320,29	99 454,26	1 318 924,14	1 418 378,40
9101	2008	CFFIL (ex DEXIA)	15	TAUX FIXE	0,00	4,46	A	A1	-6 676,02	10 000 000,00	666 666,62	29 733,33	666 666,62	696 399,95
9102	2009	AFL (ex DEXIA)	15	TAUX FIXE	0,00	4,09	T	A1	-3 098,97	8 000 000,00	666 666,85	19 329,04	533 333,32	552 662,36
3393	2009	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	4,42	A	A1	-8 587,44	7 000 000,00	1 215 279,89	53 715,37	594 501,45	648 216,82
3395	2012	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	3,60	T	A1	-37 599,91	15 000 000,00	4 250 000,00	137 655,35	1 000 000,00	1 137 655,35
3399	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	3 110 270,76	22 397 086,00	16 797 814,50	0,00	1 119 854,30	1 119 854,30
3400	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	1 322 502,64	8 955 353,00	6 716 514,75	0,00	447 767,65	447 767,65
48004	2008	Crédit Foncier	15	TAUX FIXE	0,00	2,49	A	A1	0,00	10 000 000,00	666 666,62	16 830,55	666 666,62	683 497,17
13013	2008	Crédit Mutuel	15	TAUX FIXE	0,00	4,38	A	A1	-5 073,13	20 000 000,00	1 333 333,38	58 400,00	1 333 333,38	1 391 733,38
13014	2011	Crédit Mutuel	15	TAUX FIXE	0,00	4,25	T	A1	-53 010,10	10 000 000,00	2 666 666,52	102 708,33	666 666,68	769 375,01
13014	2011	Crédit Mutuel	15	TAUX FIXE	0,00	4,25	T	A1	-364 379,74	10 000 000,00	3 333 333,20	131 041,67	666 666,68	797 708,35
TOTAL : Emprunts à taux fixe simple														
106	2017	Crédit Agricole CIB	7	TAUX FIXE	0,00	3,99	M	A1	-337,93	126 546,08	34 392,10	1 052,40	17 616,00	18 668,40
13019	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	0,00	4,00	M	A1	-3 662,72	379 015,26	176 134,57	6 339,26	38 795,38	45 134,64
TOTAL : Emprunts repris de la Communauté de Communes des Châteaux														
202	2014	BNP Paribas (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	2,81	A	A1	-4 000,64	505 561,34	210 526,67	7 391,66	56 411,38	63 803,04
500	2014	Natixis (EMTN)	16	TAUX FIXE	0,00	2,70	A	A1	1 337 364,93	50 000 000,00	50 000 000,00	1 405 000,00	0,00	1 405 000,00
602	2015	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	1,38	A	A1	792 438,23	30 000 000,00	30 000 000,00	810 000,00	0,00	810 000,00
605	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,24	T	A1	342 248,11	10 000 000,00	5 333 333,24	71 114,72	666 666,68	737 781,40
606	2020	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,34	T	A1	593 580,41	20 000 000,00	16 000 000,04	37 713,33	1 333 333,32	1 371 046,65
607	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	2 651 288,03	20 000 000,00	17 000 000,03	56 874,44	1 333 333,32	1 390 207,76
608	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,495	T	A1	1 404 122,35	10 000 000,00	8 999 999,98	41 692,91	666 666,68	708 359,59
6006	2013	HSBC (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	3,50	A	A1	2 975 175,95	20 000 000,00	18 666 666,68	91 167,09	1 333 333,32	1 424 500,41
6006	2013	HSBC (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	3,50	A	A1	-2 338 552,45	65 000 000,00	65 000 000,00	2 275 000,00	0,00	2 275 000,00
6006	2013	HSBC (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	3,50	A	A1	-23 408 311,48	65 000 000,00	65 000 000,00	2 275 000,00	0,00	2 275 000,00
TOTAL : Emprunts obligataires et Agence France Locale														
TOTAL : Emprunts à taux fixe														
TOTAL GÉNÉRAL														
										620 829 877,23	14 166 691,32	52 038 482,08	66 205 173,40	

Tableau d'extinction de la dette:

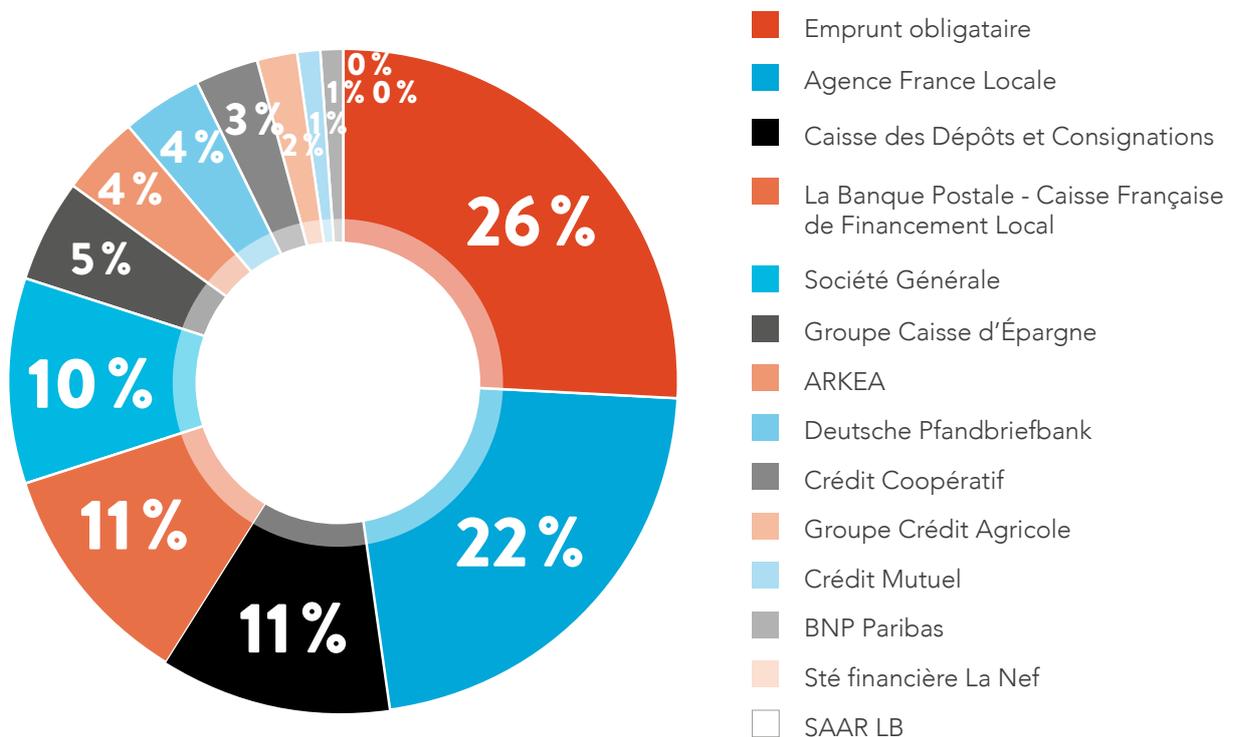
Exercice	Taux moyen	Encours au 01/01/2023	Intérêts	Capital + provision budgétaire
2023	2,56 %	620 829 877,23	14 166 691,32	59 663 482,08
2024	2,67%	578 791 395,15	14 614 198,10	56 215 260,82
2025	2,48%	530 201 134,33	13 250 779,09	51 876 925,05
2026	2,42%	485 949 209,28	11 597 727,78	50 119 293,84
2027	2,43%	443 454 915,43	10 575 495,60	45 466 711,09
2028	2,45%	405 613 204,34	9 680 439,64	43 822 675,01
2029	2,47%	369 415 529,33	8 843 137,37	41 398 435,15
2030	2,55%	335 642 094,18	8 302 690,40	40 872 946,64
2031	2,62%	272 394 147,54	6 866 228,57	35 076 458,74
2032	2,71%	243 067 688,80	6 355 821,51	30 574 579,81
2033	2,67%	218 243 108,99	5 886 180,57	27 294 288,68
2034	2,50%	131 698 820,31	3 194 766,31	23 044 288,46
2035	2,50%	61 154 531,85	1 403 152,65	17 044 288,62
2036	2,59%	44 110 243,23	1 038 265,75	10 967 621,28
2037	2,62%	33 142 621,95	799 448,60	6 867 621,95
2038	2,45%	26 275 000,00	613 733,37	5 300 000,00
2039	2,27%	20 975 000,00	443 271,52	5 300 000,00
2040	2,10%	15 675 000,00	297 756,75	5 300 000,00
2041	1,97%	10 375 000,00	172 936,22	5 300 000,00
2042	1,91%	5 075 000,00	68 398,26	4 575 000,00
2043	2,05%	500 000,00	2 584,94	500 000,00

Plan d'extinction de la dette (y compris les provisions pour emprunts obligataires) (hors nouveaux emprunts prévisionnels)



Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	En cours 01/01/2023		Nbre de contrats
Emprunt obligataire	159 000 000,00	25,61 %	8
Agence France Locale	137 500 000,09	22,15 %	11
Caisse des Dépôts et Consignations	67 187 211,06	10,82 %	8
La Banque Postale - Caisse Française de Financement Local	67 850 291,97	10,93 %	8
Société Générale	60 719 359,17	9,78 %	5
Groupe Caisse d'Épargne	28 927 384,89	4,66 %	8
ARKEA	28 541 666,65	4,60 %	4
Deutsche Pfandbriefbank	24 804 724,78	4,00 %	2
Crédit Coopératif	16 333 333,37	2,63 %	1
Groupe Crédit Agricole	14 867 725,34	2,39 %	5
Crédit Mutuel	4 176 134,47	0,67 %	3
BNP Paribas	3 855 378,71	0,62 %	2
Sté financière La Nef	3 733 333,33	0,60 %	1
SAAR LB	3 333 333,40	0,54 %	1
TOTAL budget principal	620 829 877,23		67



La gestion de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg repose sur un recours à des établissements de crédit variés, une structuration diversifiée de la dette (produits standards, produits structurés – taux fixes, taux variables) pour atténuer l'exposition au risque de taux et la mobilisation de produits simples et visibles à long terme.

Pour l'année 2023, compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'Eurométropole aura recours, le cas échéant, à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

La collectivité poursuivra une politique de recours à l'emprunt visant à :

- limiter le volume global de la dette et des charges financières,
- limiter les risques liés à la qualité des emprunts contractés, en continuant à n'utiliser que des produits financiers simples et garantissant une visibilité de moyen terme d'évolution des taux.

Elle continuera aussi à diversifier son risque entre taux fixes et taux indexés comme elle l'a toujours fait et empruntera des prêts uniquement classés de A1 à B1.

Les prévisions de charge de la dette pour 2023 s'établissent à :

- **55M€** en section d'investissement pour l'amortissement du capital du budget principal, contre un montant de 51,9 M€ au BP 2022,
- **15M€** en section de fonctionnement pour les charges financières, contre un montant de 10,3M€ au BP 2022.

B. LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES

L'endettement du **budget annexe de l'eau** résulte de l'entrée en vigueur de l'Eurométropole de Strasbourg le 1^{er} janvier 2015, ce qui a induit la reprise de 2 emprunts provenant de 2 syndicats des eaux, du fait de l'exercice de plein droit de la compétence de l'eau sur l'ensemble des communes membres de l'Eurométropole.

À cela s'est ajouté en 2017 la reprise d'un prêt initialement contracté par un syndicat des eaux sur le territoire de la Communauté de Communes des Châteaux du fait, là aussi, de l'exercice de plein droit par l'Eurométropole de la compétence de l'eau.

L'endettement du **budget annexe de l'assainissement** est la conséquence de la fusion de la Communauté de Communes des Châteaux et du transfert de 2 emprunts initialement contractés par celle-ci pour son budget annexe épuration.

La dette du **budget annexe zone d'aménagement immobilier** (ZAI) correspond à une avance du budget principal depuis la création de budget annexe en 1999. Cette avance est remboursée au budget principal au fur et à mesure de la clôture des zones concernées. À l'occasion d'un précédent examen de gestion, la Chambre régionale de comptes a demandé que cette communication, outre dans le budget principal, figure également dans l'état de la dette de la ZAI.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par les budgets annexes sont détaillées dans le tableau suivant :

État de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg au 01/01/2023 - Budget annexes

N°	Année	Prêteur	Durée	Type taux	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Capital	Encours au 01/01/2023	Intérêt	Amortissement	Annuité
1091	2015	Caisse d'Épargne	19,5	TAUX FIXE	3,15	T	A1	382 200,00	230 300,00	7 022,93	19 600,00	26 622,93
1094	2018	Caisse d'Épargne	18,5	TAUX FIXE	1,75	T	A1	70 801,71	47 838,99	812,07	3 827,12	4 639,19
TOTAL : Emprunts du budget eau								453 001,71	278 138,99	7 835,00	23 427,12	31 262,12
13016	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,00	M	A1	568 522,83	264 201,87	9 508,89	58 193,07	67 701,96
13017	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,20	M	A1	118 009,13	59 855,30	2 300,04	11 195,52	13 495,56
12417	2017	Agence de l'eau	9	TAUX FIXE	0,00	A	A1	33 930,00	11 310,00	0,00	3 770,00	3 770,00
TOTAL : Emprunts du budget assainissement								720 461,96	335 367,17	11 808,93	73 158,59	84 967,52
	1999	Avance B principal					A1	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
TOTAL : Emprunts du budget zone d'aménagement immobilier								25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL								26 217 567,12	20 914 484,94	19 643,93	96 585,71	116 229,64

Les prévisions de charge de la dette des budgets annexes pour 2023 s'établissent à :

	Budget de l'eau	Budget de l'assainissement
Charges financières	7900 € (8 700 € au BP 2022)	12 000 € (15 000 € au BP 2022)
Amortissement de la dette	23 900 € (23 600 € au BP 2022)	73 800 € (70 800 € au BP 2022)

	Capital	Encours au 01/01/2023	Intérêt	Amortissement	Annuité
Budget principal	986 081 433,34	620 829 877,23	14 166 691,32	52 038 482,08	65 385 235,32
Budget eau	453 001,71	278 138,99	7 835,00	23 427,12	31 262,12
Budget assainissement	720 461,96	335 367,17	11 808,93	73 158,59	84 967,52
Budget ZAI (avance budget principal)	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
BUDGET CONSOLIDÉ	1 012 299 000,46	641 744 362,17	14 186 335,25	52 135 067,79	65 501 464,96

L'endettement global du budget consolidé de l'Eurométropole est :

L'Agence France Locale :

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi du n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités locales de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

L'Eurométropole est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 28 novembre 2014.

L'AFL compte aujourd'hui **599 membres** dont 11 départements, 449 communes, 14 métropoles, 31 communautés d'agglomération, 48 communautés de communes, 5 régions, 5 communautés urbaines, 2 collectivités d'Outre-mer, 6 établissements publics territoriaux et 28 syndicats intercommunaux.

L'Eurométropole continuera en 2023 à consulter l'AFL pour ses besoins d'emprunts, au même titre que l'ensemble des établissements bancaires habituels.

Près de **7 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 20 % de la dette des collectivités.

L'Agence France Locale est une structure toujours en phase de développement dont les fonds propres augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres, dont l'activité ne cesse de croître et dont les résultats continuent à s'améliorer

C. LA DETTE GARANTIE

Outre sa dette propre, l'Eurométropole a contracté des engagements au bénéfice de tiers se traduisant par une dette garantie dont l'encours s'élève à **2 167 M€ au 1^{er} janvier 2023** contre 2 122 M€ au 1^{er} janvier 2022, correspondant à une annuité prévisionnelle de **131,6 M€** versée par les débiteurs en 2023.

L'essentiel de cet encours (environ 90 %) provient des organismes de logement social bénéficiant de financements aidés par l'État.

Le principal bénéficiaire est OPHEA (ex CUS Habitat) dont l'encours de **606,7 M€** représente à lui seul près de 28 % du total des garanties accordées.

Les autres garanties accordées le sont à des S.A. d'HLM, des sociétés d'économie mixte ou des sociétés publiques locales dont l'Eurométropole est membre.

Les conditions dans lesquelles l'Eurométropole a pu accorder ces garanties sont définies par des ratios prudentiels fixés par la loi Galland, dont la principale limite à 50 % des recettes réelles de fonctionnement le montant des annuités de la dette propre additionné aux annuités de la dette garantie.

Pour l'Eurométropole, les annuités de la dette propre et celles de la dette garantie représentent **11,04 %** des recettes de fonctionnement en 2023 contre 12,99 % en 2022.

Globalement, l'encours garanti est réparti entre 39 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentant **66 %** du total garanti :

OPHEA (ex CUS Habitat)	606,7 M€
Habitation Moderne	355 M€
DOMIAL ESH	168,9 M€
Habitat de l'III	165,7 M€
C.T.S	138,9 M€

Hormis les logeurs sociaux dont les emprunts peuvent être garantis à 100 %, d'autres bénéficiaires ont une garantie plafonnée. Il s'agit notamment de :

- la CTS pour laquelle la garantie a été limitée à 50 % du montant des emprunts contractés pour le tramway, conformément à la règle de division des risques,
- la SPL Deux Rives ou la SAMINS dont les emprunts ne sont garantis qu'à 80 % conformément à la règle du partage des risques pour les opérations d'aménagement.

Aucune garantie n'a été mise en jeu en 2022.

État récapitulatif de la dette garantie par l'Eurométropole de Strasbourg du 01/01/2023 au 31/12/2023

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 01/01/2023	Intérêt	Amortissement	Annuité
SAMINS	2 121 900,00	1 527 582,18	24 529,07	101 920,30	126 449,37
C.T.S (Bus)	37 100 000,00	15 844 905,00	330 896,71	3 269 455,00	3 600 351,71
C.T.S (Tram)	187 022 500,00	123 011 785,50	2 746 118,50	11 827 550,44	14 573 668,94
S.E.R.S	22 240 750,33	6 728 811,21	161 019,50	1 521 529,44	1 682 548,94
SEM LOCUSEM	523 250,00	67 619,45	1 455,30	13 463,62	14 918,92
GIP ICANS (IRCAL)	21 401 577,50	17 171 907,73	674 166,48	905 556,32	1 579 722,80
SPL Deux Rives	53 200 000,00	45 812 518,04	522 273,62	7 380 255,16	7 902 528,78
SEM Pôle Funéraire	425 000,00	156 036,92	2 706,62	43 494,47	46 201,09
Fondation Home Protestant	155 797,98	80 661,19	1 122,08	4 874,88	5 996,96
SA d'HLM I.C.F Nord Est	29 941 344,77	23 147 622,16	418 004,09	1 013 773,58	1 431 777,67
SEDES (ex SOCOLOPO)	40 723 867,25	25 447 020,06	448 304,89	1 371 385,09	1 819 689,98
Société Coopérative Habitat de l'III	190 072 180,66	165 662 474,01	2 346 018,32	4 011 859,58	6 357 877,90
SA d'HLM NLE (CDC Habitat)	116 944 935,72	96 136 805,87	1 789 883,46	2 178 015,64	3 967 899,10
CDC Habitat (ex SNI)	14 802 245,00	14 663 683,30	159 832,21	193 298,42	353 130,63
ADOMA	16 202 046,63	10 971 682,90	112 418,03	543 779,77	656 197,80
SA d'HLM Batigère Nord-Est	128 930 470,01	111 540 215,63	2 174 081,46	2 443 693,86	4 617 775,32
SA d'HLM 3F Grand Est	87 088 826,07	67 776 883,76	1 362 167,94	2 243 009,91	3 605 177,85
Fondation Saint-Thomas	2 371 605,19	2 002 038,68	35 622,78	50 222,21	85 844,99
SCI Maison Universitaire Internationale	5 679 000,00	4 873 536,55	148 215,78	140 080,60	288 296,38
SAEML Habitation Moderne	436 761 953,27	354 988 096,94	6 562 618,70	11 461 684,17	18 024 302,87
Habitat Moderne de Reichstett	1 085 749,16	862 643,24	9 311,97	24 437,06	33 749,03
Asso de gestion des équipements sociaux	1 700 000,00	509 038,29	8 144,61	168 737,59	176 882,20
Résidences sociales de France	1 212 929,90	1 076 191,23	8 609,53	21 563,82	30 173,35
OPHEA (ex C.U.S Habitat)	749 815 171,75	606 694 939,70	11 019 414,13	22 487 643,75	33 507 057,88
DOMIAL ESH	198 698 229,01	168 928 501,19	2 803 661,69	10 956 480,56	13 760 142,25
VILOGIA	59 280 443,46	57 431 682,85	694 126,79	429 896,15	1 124 022,94
Association Arts et Industries	13 400 000,00	9 792 877,30	204 284,63	397 066,08	601 350,71
Fondation Vincent de Paul (transfert Emmaüs)	601 804,05	165 858,76	4 644,05	22 124,50	26 768,55
Foyer Moderne de Schiltigheim	53 859 864,76	45 382 011,22	822 361,74	1 235 619,15	2 057 980,89
Association Amitel	6 768 773,02	5 458 053,47	86 660,47	163 576,47	250 236,94
Étab. des Diaconesses (Maison Bethlehem)	2 309 000,00	718 495,35	18 882,06	135 959,05	154 841,11
Société Foncière Habitat et Humanisme	3 964 637,00	3 565 099,88	38 043,40	75 904,45	113 947,85
Fédération de charité CARITAS	1 090 000,00	421 433,18	9 694,67	54 605,99	64 300,66
Société Mulhousienne des Cités Ouvrières	59 309 616,77	51 627 523,98	1 047 108,24	935 019,64	1 982 127,88
NEOLIA	113 824 672,60	91 625 100,14	1 197 947,76	2 717 779,37	3 915 727,13
PROCIVIS Habitat Alsace	440 000,00	424 177,75	4 193,86	12 800,82	16 994,68
Présence Habitat	2 102 334,00	1 988 134,46	35 786,43	14 990,34	50 776,77
S.C.I Strasbourg Eurométropole Accession	11 783 896,00	11 682 066,63	100 772,45	898 170,63	998 943,08
Alsace Habitat (ex SIBAR)	36 671 286,61	19 234 389,98	373 302,92	1 568 427,57	1 941 730,49
OPIDIA	1 900 000,00	1 900 000,00	43 700,00	0,00	43 700,00
AMELOGIS	800 000,00	730 349,18	7 214,86	730 349,18	737 564,04
TOTAL GENERAL	2 713 527 658,47	2 167 100 105,68	38 552 106,94	93 039 705,45	131 591 812,39

4. LE BUDGET LU AUTREMENT : L'ANALYSE ODD ET I4CE DU BUDGET

L'objectif de cette partie est de permettre d'appréhender le budget d'investissement opérationnel et le budget de fonctionnement à travers plusieurs prismes :

- les objectifs de développement durable (ODD), qui permettent de classer les différentes dépenses en fonction des 18 objectifs cités ci-dessous ;
- l'analyse d'I4CE qui permet de classer ces mêmes dépenses en fonction de leur impact sur le climat ;
- un focus sur les investissements patrimoniaux favorables au plan climat.

Répartition des dépenses par objectifs de développement durable

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté 17 Objectifs de Développement Durable qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteur et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable (ODD) forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles et associées à près de 240 indicateurs de suivi.



La France a adopté sa propre feuille de route le 20 septembre 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030⁽¹⁾. Elle distingue 6 priorités :

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

(1) <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030>

5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Un premier « État des Lieux de la France 2020 – Transformer la société par les Objectifs de Développement Durable » a été publié le 1^{er} décembre 2022¹. Il révèle les questions prioritaires pour la société dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

L'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit dans cette dynamique depuis 2018 et a décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la métropole de demain et consciente d'autre part que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique. Le principal levier de l'action, constitué par le budget, a fait l'objet d'un développement méthodologique interne unique mais remarqué au niveau national et international. Elle a donné lieu à une fiche de bonne pratique sélectionnée par l'ONU² et est citée en exemple dans un rapport remis le 22 février 2023 à la ministre de la transition écologique.

Cette méthode nécessite au préalable d'avoir défini une cartographie de l'action propre à chaque territoire en ne retenant parmi les 169 cibles onusiennes que celles qui sont actionnées par la collectivité. Ainsi, à l'Eurométropole de Strasbourg, ce sont 125 cibles qui sont mises en œuvre, soit 74 % des cibles internationales. Parfois celles-ci peuvent être réécrites en fonction des objectifs politiques locaux. Ensuite, cette base a été complétée par des cibles dites « locales » car politiquement importantes pour le territoire mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Elles sont insérées dans un objectif, numérotées en fin de liste des cibles numéraires :

- 3.10: « Lutter contre les nuisances sonores »
- 3.11: « Développer l'activité physique pour favoriser l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et l'espérance de vie des personnes fragiles ou en rémission de maladie »
- 8.11: « Favoriser le rayonnement européen et international de Strasbourg et de son territoire »
- 11.10: « Développer les mobilités actives »
- 16.11: « Assurer la sécurité publique et civile »

Enfin, soutenant la revendication internationale pour la création d'un ODD dédié à la Culture et au regard de l'importance de cet enjeu, à Strasbourg comme en France, le 18^e ODD "Accès à la culture" a été créé.

La cartographie budgétaire ODD du territoire s'appuie sur cet état de l'action, pour transposer les investissements et le budget de fonctionnement annuels vers les 138 cibles d'action locale et leurs 18 ODD de la manière suivante :

1. Relier la dépense aux cibles : sur la base de la liste des inscriptions, chaque ligne de crédit est reliée à 1, 2 ou 3 cibles correspondantes. La première cible est dite « cible principale », les autres sont des « cibles secondaires ». La cible principale est déterminée en fonction de la vocation finale de l'opération. Les cibles secondaires sont déterminées en fonction d'un ou deux impacts complémentaires de la dépense sur d'autres cibles, identifiés effectivement par la nature du projet.

(1) https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-le-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?_lg=fr-FR

(2) <https://sdgs.un.org/partnerships/analyse-des-budgets-dinvestissement-selon-les-odd>

2. Affecter les montants : le montant de la ligne de crédit est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il s'agit bien d'une répartition non comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon une des règles les plus appliquée en politique, la Loi d'Hondt. Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50 % du montant de la ligne de crédit. Les 50 % restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale). Cela donne la répartition proportionnelle suivante :

Nb de cibles liées	Cible principale	Cibles secondaire 1	Cible secondaire 2
1	100 %		
2	75 %	25 %	
3	66,6 %	16,6 %	16,6 %

Le tableau ci-dessous regroupe la section de fonctionnement (hors dépenses finances et ressources humaines, soit un sous-total de 263,9M€) et l'investissement opérationnel (268,5M€) par ODD :

ODD	Fonctionnement	en %	Investissement	en %	Total
01 - Éradication de la pauvreté	2 156 671	0,82 %	6 800 649	2,53 %	8 957 320
02 - Lutte contre la faim	412 213	0,16 %	99 000	0,04 %	511 213
03 - Accès à la santé	3 428 823	1,30 %	11 964 472	4,46 %	15 393 295
04 - Accès à une éducation de qualité	4 585 411	1,74 %	14 420 245	5,37 %	19 005 656
05 - Égalité des sexes	248 012	0,09 %	0	0,00 %	248 012
06 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	2 242 112	0,85 %	1 603 806	0,60 %	3 845 918
07 - Recours aux énergies renouvelables	32 822 994	12,44 %	3 800 823	1,42 %	36 623 817
08 - Travail décent et croissance économique	11 364 311	4,31 %	41 969 359	15,63 %	53 333 670
09 - Industrie, innovation et infrastructures	20 933 107	7,93 %	15 264 787	5,69 %	36 197 894
10 - Réduction des inégalités	13 737 007	5,21 %	10 704 217	3,99 %	24 441 223
11 - Villes et communautés durables	77 612 481	29,41 %	115 989 308	43,20 %	193 601 789
12 - Établir des modes de consommation et de production durables	36 767 807	13,93 %	7 422 807	2,76 %	44 190 613
13 - Lutte contre le changement climatique	1 925 277	0,73 %	8 292 290	3,09 %	10 217 567
14 - Protection de la faune et de la flore aquatiques	0	0,00 %	0	0,00 %	0
15 - Protection de la faune et de la flore terrestre	1 734 280	0,66 %	2 333 200	0,87 %	4 067 480
16 - Justice et paix	47 297 036	17,92 %	21 865 456	8,14 %	69 162 493
17 - Partenariats pour des objectifs mondiaux	565 929	0,21 %	0	0,00 %	565 929
18 - Culture	6 037 972	2,29 %	5 947 883	2,22 %	11 985 855
TOTAL	263 871 445	100,00 %	268 478 302	100,00 %	532 349 746

L'analyse du résultat de cette répartition budgétaire mérite de se faire à l'intérieur des 3 piliers du mandat qui structurent l'action de l'Eurométropole et de l'ensemble des directions. Chaque ODD est relié à un pilier politique au regard de l'organisation interne de mise en œuvre.

SOLIDARITÉ, lien social, vie quotidienne



DÉMOCRATIE, territoire, Europe



TRANSFORMATION écologique et économique



ODD	Fonctionnement	en %	Investissement	en %	Total
01 - Éradication de la pauvreté	2 156 671	0,82 %	6 800 649	2,53 %	8 957 320
02 - Lutte contre la faim	412 213	0,16 %	99 000	0,04 %	511 213
03 - Accès à la santé	3 428 823	1,30 %	11 964 472	4,46 %	15 393 295
04 - Accès à une éducation de qualité	4 585 411	1,74 %	14 420 245	5,37 %	19 005 656
05 - Égalité des sexes	248 012	0,09 %	0	0,00 %	248 012
10 - Réduction des inégalités	13 737 007	5,21 %	10 704 217	3,99 %	24 441 223
18 - Culture	6 037 972	2,29 %	5 947 883	2,22 %	11 985 855
PILIER SOLIDARITÉ	30 606 110	11,60 %	49 936 466	18,60 %	80 542 576
16 - Justice et paix	47 297 036	17,92 %	21 865 456	8,14 %	69 162 493
17 - Partenariats pour des objectifs mondiaux	565 929	0,21 %	0	0,00 %	565 929
PILIER DÉMOCRATIE	47 862 965	18,14 %	21 865 456	8,14 %	69 728 422
06 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	2 242 112	0,85 %	1 603 806	0,60 %	3 845 918
07 - Recours aux énergies renouvelables	32 822 994	12,44 %	3 800 823	1,42 %	36 623 817
08 - Travail décent et croissance économique	11 364 311	4,31 %	41 969 359	15,63 %	53 333 670
09 - Industrie, innovation et infrastructures	20 933 107	7,93 %	15 264 787	5,69 %	36 197 894
11 - Villes et communautés durables	77 612 481	29,41 %	115 989 308	43,20 %	193 601 789
12 - Établir des modes de consommation et de production durables	36 767 807	13,93 %	7 422 807	2,76 %	44 190 613
13 - Lutte contre le changement climatique	1 925 277	0,73 %	8 292 290	3,09 %	10 217 567
14 - Protection de la faune et de la flore aquatiques	0	0,00 %	0	0,00 %	0
15 - Protection de la faune et de la flore terrestre	1 734 280	0,66 %	2 333 200	0,87 %	4 067 480
PILIER TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE	185 402 369	70,26 %	196 676 380	73,26 %	382 078 749
TOTAL	263 871 445	100,00 %	268 478 302	100,00 %	532 349 746

Pilier Solidarité (ODD 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 10 – 18)

• 1/ Investissements

Ce pilier bénéficie **49,9M€** d'investissements, soit 18,6 % du budget d'investissement global. L'accès à une éducation de qualité (ODD 4) y tient la première place avec 14,4M€ en raison notamment des travaux du CARDO et du plan Campus. Vient ensuite l'ODD 3 – Accès à la santé qui représente 12M€ liés au programme de renouvellement de véhicules et aux aides de la Zone à Faibles Émissions, afin d'améliorer la qualité de l'air. L'ODD 10 – Réduction des inégalités (10,7M€), vu dans une optique d'intégration, intègre une partie des investissements dans le domaine sportif (stade de la Meinau, piscines). Enfin, une partie du soutien au logement social et très social est fléchée dans cette thématique à travers l'ODD1 – Éradication de la pauvreté (6,8 M€).

• 2/ Fonctionnement

Ce pilier bénéficie de **30,6M€**, soit 11,6 % du budget de fonctionnement global. Il regroupe principalement l'ODD 10 - Réduction des inégalités (13,7M€) correspondant aux dépenses de solidarités (hébergement pérenne, prévention spécialisée), l'ODD 18 - Culture (6M€) pour la politique en faveur de la lecture publique, l'ODD 3 – Santé (3,4M€) pour le projet PIA – territoire de santé, le sport et la santé environnementale et l'ODD 4 – Éducation (4,6M€) pour l'enseignement supérieur.

Pilier Démocratie, territoire et Europe (ODD 16 et 17)

• 1/ Investissements

Ce pilier est celui qui bénéficie du moindre niveau d'investissement. Il rassemble **21,9M€** ce qui représente 8,1 % du budget global. Ces sommes sont entièrement ciblées vers l'ODD 16 - Paix et justice et la part essentielle revient aux investissements qui favorisent le fonctionnement des services publics, principalement les dépenses informatiques.

• 2/ Fonctionnement

Ce pilier représente **47,9M€**, soit 18,1 % du budget de fonctionnement global. Il est porté par l'ODD 16 – Justice et paix (47,3 M €) et notamment la cible 16.11 – Sécurité civile grâce à la contribution versée au service d'incendie et de secours du Bas-Rhin (SIS 67) qui s'élève à 30 M€. Viennent ensuite des dépenses d'ordre administratif (informatique, assurances) qui concourent à la cible 16.6 – Institutions exemplaires.

Pilier Transformation écologique et économique du territoire (ODD 6–7–8–9–11–12–13–14–15)

• 1/ Investissements

Ce pilier constitue la priorité des investissements : il cumule plus de **196,7M€**, soit 73,3 % du budget d'investissement total. La part prépondérante est contenue dans l'ODD 11 – Villes et communautés durables avec 116 M€ au sein duquel on retrouve les investissements pour les transports et la voirie, les aménagements urbains dont la ZAC des deux rives et une partie de l'habitat, ainsi que les acquisitions de terrains. L'ODD 8 – Travail décent et croissance économique (42M€) est porté par les investissements en faveur du sport (stade de la Meinau, SIG) et le nouveau parc des expositions. L'ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructures (15,3 M€) complète le précédent avec l'opération de la zone commerciale nord.

• 2/ Fonctionnement

Ce pilier s'élève à **185,4M€**, soit 70,3 % du budget de fonctionnement global. La première catégorie de dépense est réunie sous l'ODD 11 – Villes et communautés durables dont la part est prépondérante avec 77,6 M€, soit 29,4 % du total de

fonctionnement. Il s'agit des dépenses liées principalement au financement du budget annexe des mobilités actives (62,8 M€) ainsi que les dépenses de la propreté urbaine et de la collecte des déchets (9,2 M€). L'ODD 12 – Établir des modes de consommation et de production durables regroupe les dépenses liées à la production durable pour un montant de 36,8 M€ (13,9 % du total de fonctionnement) qui intègre notamment les filières de recyclage des déchets et une partie des dépenses de l'Unité de valorisation énergétique. Les ODD 8 - Économie et 9 - Industrie (32,3 M€) soit 12,2 % du total de fonctionnement concentrent les dépenses liées aux infrastructures des routes ainsi qu'au développement économique et touristique. L'ODD 7 – Recours aux énergies renouvelables complète ce pilier (32,8 M€).

Répartition des dépenses d'équipement selon la méthode I4CE

L'évaluation climat du budget: une méthode innovante

I4CE (*Institute for Climate Economics*) est un *think tank* français spécialisé dans la finance verte. Elle a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Ville et métropole européenne de Lille, Ville de Paris, Grand Lyon), l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Cette méthode est désormais publique et accessible sur leur site dédié : <https://www.i4ce.org/download/evaluation-climat-des-budgets-collectivites-territoriales/>

À quoi sert la méthode de l'évaluation climat du budget ?

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

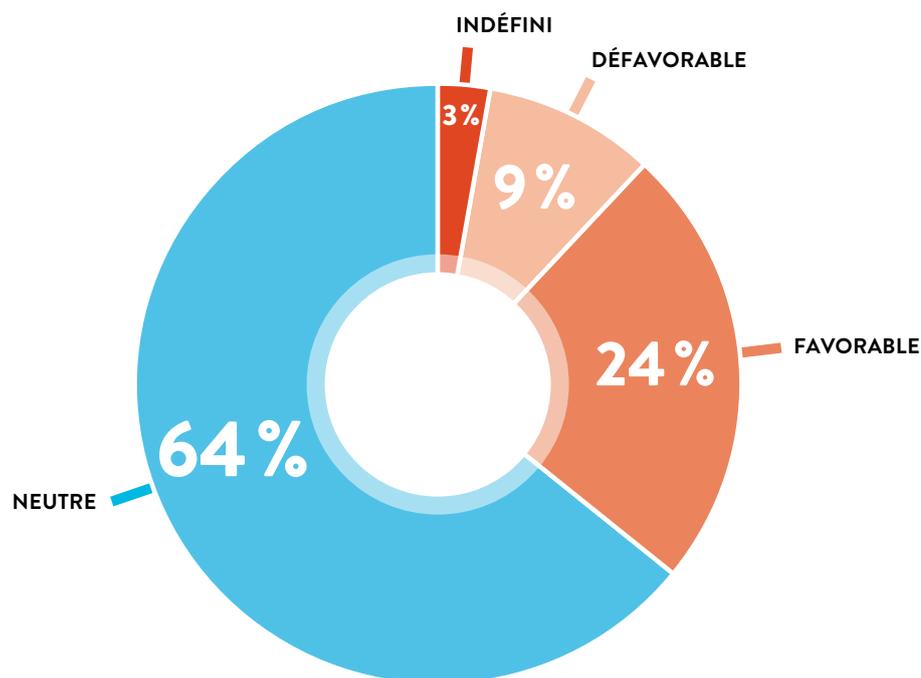
La méthode I4CE vise à répondre à une seule question: est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ?

Et si oui, de façon significative, c'est-à-dire conforme à la Stratégie Nationale Bas Carbone (ou plus localement au plan climat de l'Eurométropole adopté en décembre 2019).

Strasbourg a déjà testé cette méthode sur les comptes administratifs 2019 de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (investissement et fonctionnement) lors du travail exploratoire de mise au point de la méthode en 2020 et lors de la présentation de la section investissement des BP 2022 de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. Ici, la méthode a été appliquée sur le BP 2023 des 2 collectivités.

Principaux résultats pour l'Eurométropole de Strasbourg / BP 2023 investissements

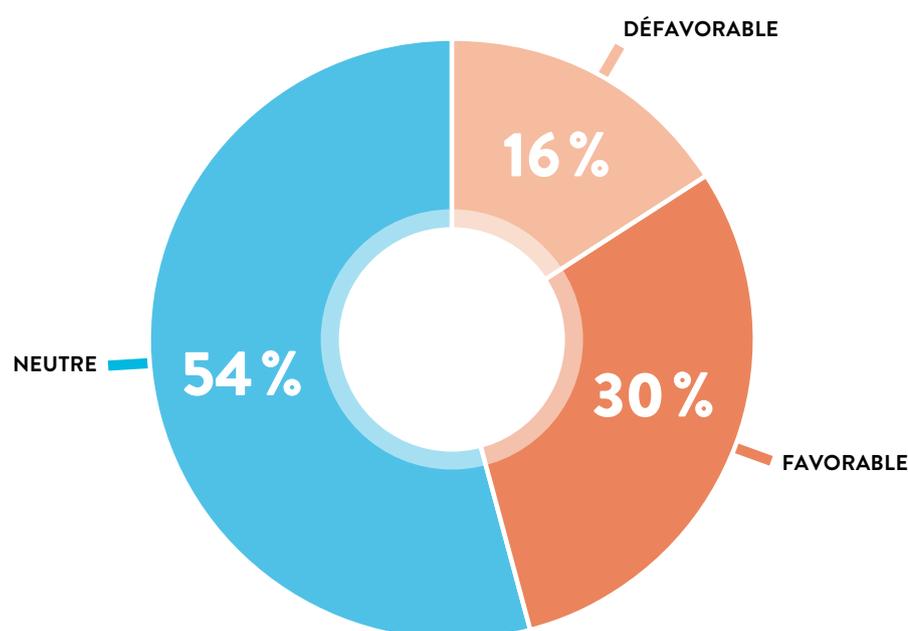
L'application de la méthode permet d'obtenir les résultats suivants :



- Les dépenses considérées comme « **favorables** » s'élèvent à **64,3M€**, soit 23,9 % du total des investissements. Elles concernent en premier lieu les mobilités avec les aides versées à la CTS, les aménagements liés au tram et le schéma directeur vélo. Viennent ensuite le travail autour de la gestion des déchets avec la mise en place des bornes de collecte des biodéchets et les investissements liés aux poubelles jaunes et bleues. D'autres opérations peuvent être mentionnées comme la rénovation énergétique du patrimoine urbain, la déminéralisation de la voirie, la requalification de l'A35 ou encore les réseaux de vapeur.
- Les dépenses considérées comme « **neutres** » s'élèvent à **171,7M€**, soit 63,9 % du total des investissements. Ces dépenses sont la majorité des dépenses d'investissements de l'Eurométropole. Elles concernent par exemple les dépenses liées aux projets de construction ou d'amélioration fonctionnelle des bâtiments (dont PEX, Stade de la Meinau, PAPS-PCPI, Next Med, Wacken, accueil du CA, ZAC 2 rives, SIG Arena, Zone commerciale Nord, etc.), les réserves foncières, les dépenses d'entretien des voiries ou d'aménagement d'espaces publics extérieurs (routes, espaces publics dans les communes) et l'entretien et la maintenance des bâtiments. Ces opérations sont globalement « neutres » car elles n'ont pas d'impact significatif sur le climat.
- Les dépenses considérées comme « **défavorables** » s'élèvent à **23,3M€**, soit 8,7 % du total des investissements. Elles concernent majoritairement les projets de voirie (rue du péage, nouvelles voiries liées à l'aménagement, les parkings dans les communes, ZCN, la VLIO, exploitation A35) et l'acquisition de véhicules diesel, essence ou peu performants (véhicules spécifiques). Les dépenses liées à des nouveaux besoins énergétiques (extension bassin piscine, acquisition de nouveaux postes informatiques, extension des réseaux électriques), les dépenses liées aux poubelles bleues (part non valorisable des OM résiduelles) complètent cette section. Ces dépenses vont à l'encontre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (et donc du plan climat de l'Eurométropole de Strasbourg) et ont un impact négatif sur le climat.

- Les dépenses considérées comme « **indéfinies** » s'élèvent à **9,2M€**, soit 3,4 % du total des investissements. D'un point de vue méthodologique, certaines dépenses sont classées en « indéfinies » lorsque la littérature n'est pas tranchée sur l'impact climatique (certaines études affirment un bénéfice pour la réduction des gaz à effet de serre, d'autres sources mentionnent au contraire un impact défavorable). C'est le cas par exemple des dépenses d'infrastructures et de numérique (ex : infrastructure TIC, Wifi, THD...) qui constituent la grande majorité de cette section. En complément, et de façon minoritaire, cette rubrique comporte également des opérations globales regroupant des projets très divers difficilement qualifiables (opérations ANRU, NPRNRU, maîtrise d'ouvrage délégué) pour lesquelles chaque ligne budgétaire nécessiterait des investigations complémentaires.

Principaux résultats pour l'Eurométropole de Strasbourg / BP 2023 fonctionnement



- Les dépenses considérées comme « **favorables** » s'élèvent à **80,2M€**, soit 30,4 %. Elles concernent principalement le financement du budget annexe des mobilités actives sur les politiques de transport en commun et de vélo. S'ajoutent à cela la collecte, le tri et la réduction des déchets, le plan climat (dont la subvention à l'agence du climat), les arbres d'alignement ainsi que le soutien aux filières de recyclage-réemploi, le changement des pratiques agricoles et alimentaires et l'écologie du territoire.
- Les dépenses considérées comme « **neutres** » s'élèvent à **142,9M€**, soit 54,1 %. Ces dépenses sont la majorité des dépenses de fonctionnement de l'Eurométropole et correspondent aux grandes politiques publiques de compétence métropolitaine (propreté urbaine, patrimoine public, prévention, urbanisme, économie sociale et solidaire, sport...). Ces opérations sont globalement « neutres » car elles n'ont pas d'impact significatif sur le climat.
- Les dépenses considérées comme « **défavorables** » s'élèvent à **40,8M€**, soit 15,5 %. Elles concernent majoritairement les achats d'énergie fossile (intégrant la forte augmentation du prix du gaz et de l'essence), les poubelles bleues pour la part non valorisable des ordures ménagères, la gestion des routes, autoroutes (transfert État), parkings, la subvention à l'aéroport, ainsi que diverses dépenses comme la communication (imprimerie, journaux, serveurs...) et la logistique. Ces dépenses vont à l'encontre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (et donc du plan climat de l'Eurométropole de Strasbourg) et ont un impact négatif sur le climat.

5. BUDGET DES MOBILITÉS ACTIVES

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRIMITIF - BUDGET DES MOBILITÉS ACTIVES- Exercice 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	%
1 Charges de gestion générale	4 535 707	7 844 660	5 418 880	-30,92 %
> Prestations de services	2 389 763	5 026 310	2 103 310	-58,15 %
> Frais d'études	554 000	620 000	935 000	50,81 %
> Remboursement au budget principal des charges de gestion	500 000	700 000	800 000	14,29 %
> Catalogues et imprimés	143 134	183 500	170 000	-7,36 %
> Honoraires et frais d'acte et contentieux	583 000	610 000	1 160 000	90,16 %
> Autres	365 810	704 850	250 570	-64,45 %
2 Charges de personnel	1 800 000	2 000 000	2 300 000	15,00 %
> Remboursement au budget principal des charges de personnel	1 800 000	2 000 000	2 300 000	15,00 %
3 Autres charges de gestion courante	134 838 075	144 605 340	183 231 120	26,71 %
> Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	134 153 846	143 911 145	179 360 820	24,63 %
• Contribution forfaitaire à la CTS	129 239 000	139 643 387	168 476 042	20,65 %
• Contribution Vélhop	1 535 000	1 600 000	2 040 000	27,50 %
• Intégration tarifaire SNCF	1 319 500	1 336 654	1 336 654	0,00 %
• Contribution au REME		334 480	5 900 000	1663,93 %
• Contribution CTBR	706 440	715 624	1 385 624	93,62 %
• Autres subventions	1 353 906	281 000	222 500	-20,82 %
> Prime Mobilité		0	3 000 000	
> Autres charges de gestion courante	684 229	694 195	870 300	25,37 %
4 Charges exceptionnelles	26 218	0	0	
> Annulation de titres sur ex. antérieurs	26 218	0	0	
5 Atténuation de produits	350 000	350 000	350 000	0,00 %
> Remboursement Versement transport	350 000	350 000	350 000	0,00 %
6 Financement de la section d'investissement	6 300 000	6 000 000	6 200 000	3,33 %
> Amortissements	6 300 000	6 000 000	6 200 000	3,33 %
Total des dépenses de fonctionnement	147 850 000	160 800 000	197 500 000	22,82 %

La section de fonctionnement est en forte hausse au BP 2023. Elle s'établit à **197,5M€** contre **160,8M€** au BP 2022.

Cette hausse s'explique par :

- la subvention d'exploitation, ou contribution forfaitaire, versée à la CTS qui est en forte hausse de **28,8M€** à **168,5M€** au BP 2023, inscrite cette année (voir infra),
- la contribution à la Région pour le développement du Réseau Express Métropolitain (+5,6M€),
- la contribution à la CTBR en hausse de 0,7M€,
- les frais d'honoraires en hausse de 0,6M€,
- les remboursements au budget principal des frais d'administration générale et des frais de personnel (+0,3M€),
- la délégation de service public Vélhop en hausse de 0,4M€,
- le développement de la ZFE à +0,3M€ dont 0,2M€ de frais d'étude et 0,1M€ pour l'instruction des dossiers « compte mobilité ».

L'autofinancement augmente de 0,2M€ à 6,2M€ au BP 2023 contre 6M€ au BP 2022, en raison de la hausse de la dotation aux amortissements.

Zoom sur la contribution forfaitaire versée à la CTS

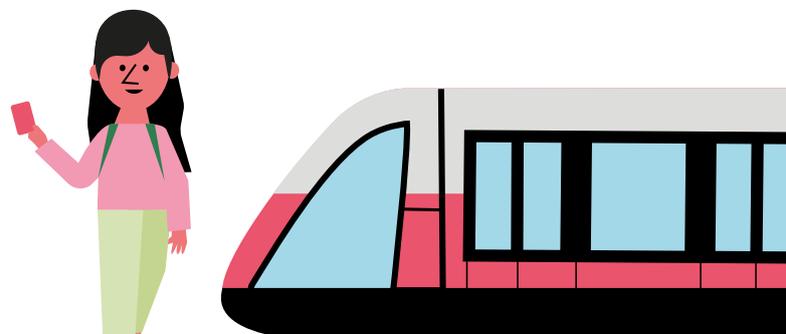
L'Eurométropole de Strasbourg, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, verse annuellement à la CTS, en charge de l'exploitation de son réseau de tramway et de bus, une contribution permettant de couvrir :

- le déficit d'exploitation de la CTS (écart entre les charges d'exploitation et les recettes commerciales),
- les charges financières (amortissements, provisions) liées aux investissements supportés par la CTS, tels que les extensions du réseau ou l'acquisition de matériel roulant.

Par conséquent, toutes les nouvelles offres et les nouveaux services proposés (extension d'une ligne de tramway par exemple) ou modification de la politique tarifaire impactent le montant de la contribution nécessaire à l'équilibre financier du service.

Le BP 2023 est fortement impacté par le coût de l'énergie et traduit budgétairement la « révolution des mobilités ».

Il s'inscrit cette année à hauteur de 168,5M€ et prévoit une hausse de **+28,8M€** par rapport au BP 2022, dont 20M€ de surcoût énergétique auquel il y a lieu de défalquer 2M€ d'aides prévisionnelles de l'État, au titre de l'amortisseur électricité, ainsi que d'espérer le bénéfice de 3M€ de recettes complémentaires au titre du filet de sécurité.



BUDGET PRIMITIF - BUDGET DES MOBILITÉS ACTIVES- Exercice 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	%
1 Impôts et taxes	106 000 000	111 000 000	121 543 050	9,50 %
> Versement mobilité	106 000 000	111 000 000	121 500 000	9,46 %
> Autres impôts et taxes			43 050	
2 Participation du budget principal	28 200 000	38 400 000	62 800 000	63,54 %
> Contribution d'équilibre du budget principal	28 200 000	38 400 000	62 800 000	63,54 %
3 Dotations et participations	2 798 452	2 766 150	5 766 150	108,45 %
> Dotation Générale de Décentralisation (Transport scolaire)	1 913 218	1 913 218	1 913 218	0,00 %
> Participation de l'État	600 000	620 000	620 000	0,00 %
> Participation de la Région	232 932	232 932	232 932	0,00 %
> Filet de sécurité			3 000 000	
4 Produits des services du domaine et ventes diverses	3 000 000	2 900 000	2 900 000	0,00 %
> Forfait de post stationnement	3 000 000	2 900 000	2 900 000	0,00 %
5 Autres produits de gestion courante	90 300	90 800	90 800	0,00 %
> Produit marché TPMR	80 000	80 000	80 000	0,00 %
> Autres	10 300	10 800	10 800	0,00 %
6 Reprises sur amortissements et provisions	0	3 500 000	1 300 000	-62,86 %
> Reprise sur provision	0	3 500 000	1 300 000	-62,86 %
7 Produits exceptionnels	7 761 248	2 143 050	3 100 000	44,65 %
> Quote-part des subv. d'inv. transférées au compte de résultat	1 600 000	1 600 000	1 600 000	0,00 %
> Mandats annulés	6 161 248	543 050	1 500 000	176,22 %
Total des recettes de fonctionnement	147 850 000	160 800 000	197 500 000	22,82 %

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement :

- le produit attendu du versement mobilité est en forte hausse à **+10,5M€** et s'établit à **121,5M€**,
- la régularisation de la contribution à la CTS versée en 2022 à 1,5M€ contre 0,5M€ pour celle concernant 2021 et inscrite au BP 2022.

L'équilibre de la section de fonctionnement est établi grâce à :

- la contribution du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de **62,8M€** au BP 2023, en hausse de **24,4M€** par rapport au BP 2022,
- la reprise de provision pour perte d'exploitation de 1,3M€.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à 16,2M€, dont 14,5M€ de dépenses opérationnelles.

Les principales dépenses opérationnelles comprennent :

- l'amélioration du réseau de transport collectif pour 7,3M€ notamment pour ce qui est du renouvellement des tramways et des bus (3,5M€), la réalisation du schéma bus (2,6M€) et 0,8M€ pour la mise en accessibilité des arrêts de bus et tramway,
- 6,2M€ consacrés au développement du vélo dans l'agglomération dont 3,9M€ pour la réalisation de pistes cyclables, 0,8M€ de subventions aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE), +0,6M€ pour l'accompagnement des projets vélos, 0,5M€ pour les arceaux et les abris,
- 0,5M€ destinés aux études dans le domaine des transports et des déplacements, ainsi que pour le plan d'action des modes actifs,
- 0,2M€ destinés au développement de l'intermodalité.

Les **recettes d'investissement** se composent de subventions pour 1,5M€ dont 1,3M€ pour le développement du schéma directeur vélo, et 0,2M€ pour le BHNS Gare-Étoiles.

L'autofinancement s'élève à 6,2M€.

Une prévision d'emprunt de 8,4M€ assure l'équilibre de la section d'investissement.

6. BUDGET DE L'EAU

A. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation du budget annexe de l'eau s'équilibre à hauteur de 46,5 M€, en parfaite stabilité par rapport au BP 2022.

BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2023

SECTION D'EXPLOITATION

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	%
1 Charges de gestion générale	11 902 228	12 652 170	12 669 302	0,14 %
> Achats et variation de stocks	2 475 428	2 608 100	2 685 300	2,96 %
Énergie	944 500	946 800	972 000	2,66 %
Matériel	1 032 500	1 161 300	1 213 300	4,48 %
Eau	496 128	500 000	500 000	0,00 %
> Autres charges et charges externes	4 200 100	4 814 070	4 612 600	-4,19 %
Entretien	699 500	764 500	763 500	-0,13 %
Services extérieurs	2 044 600	2 549 470	2 318 670	-9,05 %
Autres services extérieurs	1 456 000	1 500 100	1 530 430	2,02 %
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	2 129 000	2 130 000	2 121 402	-0,40 %
Redevances versées aux agences (prélèvements d'eau)	2 060 000	2 060 000	2 060 000	0,00 %
Autres taxes	69 000	70 000	61 402	-12,28 %
> Remboursement au budget principal des charges de gestion	3 100 000	3 100 000	3 250 000	4,84 %
2 Charges de personnel	8 400 000	8 400 000	8 300 000	-1,19 %
> Remboursement au budget principal des dépenses de personnel	8 400 000	8 400 000	8 300 000	-1,19 %
3 Autres charges de gestion courante	90 000	100 000	120 000	20,00 %
4 Charges financières	9 470	8 700	7 900	-9,20 %
5 Charges exceptionnelles	515 000	408 500	528 000	29,25 %
> Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 000	10 000	10 000	0,00 %
> Titres annulés (sur exercices antérieurs)	360 000	250 000	0	-100,00 %
> Subventions exceptionnelles de fonctionnement	140 000	145 000	267 500	91,07 %
> Autres charges exceptionnelles	5 000	3 500	250 500	7 057,14 %
6 Atténuation de produits	10 740 000	10 680 000	10 820 000	1,31 %
> Reversement aux agences de l'eau - redevance pour pollution domestique	10 740 000	10 680 000	10 820 000	1,31 %
7 Dépenses imprévues	443 302	450 630	354 798	-21,27 %
8 Financement de la section d'investissement	13 500 000	13 800 000	13 700 000	-0,72 %
> Amortissements	8 100 000	8 900 000	8 400 000	-5,62 %
> Virement à la section d'investissement	5 400 000	4 900 000	5 300 000	8,16 %
9 Remboursement en capital des emprunts	19 600	19 600	20 000	2,04 %
Total des dépenses d'exploitation	45 600 000	46 500 000	46 500 000	0,00 %

Certains postes de dépenses ont cependant été ajustés à la hausse :

- le remboursement des frais d'administration général au budget principal inscrit au plus juste à 3,3 M€ (+0,2 M€),
- les subventions exceptionnelles versées notamment à l'agence de l'eau à +0,1 M€,
- le reversement à l'agence de l'eau de la redevance pour pollution domestique en hausse de +0,1 M€.

Ces hausses sont compensées par les différentes baisses inscrites :

- les frais d'études en diminution de 0,2 M€,
- les frais de personnel ajustés à 8,3 M€ (-0,1 M€),
- l'autofinancement en baisse de 0,1 M€.

BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'EAU- Exercice 2023

SECTION D'EXPLOITATION

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	%
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	44 476 000	44 476 000	44 902 000	0,96 %
>	Ventes d'eau	41 560 000	41 560 000	41 920 000	0,87 %
	Ventes d'eau aux abonnés	30 820 000	30 880 000	31 100 000	0,71 %
	Redevance pour pollution d'origine domestique	10 740 000	10 680 000	10 820 000	1,31 %
>	Ventes de produits résiduels	20 000	20 000	20 000	0,00 %
>	Travaux	795 000	795 000	850 000	6,92 %
	Travaux (branchements d'immeubles au réseau)	770 000	770 000	850 000	10,39 %
	Travaux (réparations diverses)	25 000	25 000	0	-100,00 %
>	Prestations de services	2 101 000	2 101 000	2 112 000	0,52 %
2	Production immobilisée	350 000	500 000	500 000	0,00 %
>	Travaux en régie	350 000	500 000	500 000	0,00 %
3	Autres produits de gestion courante	3 500	3 500	200	-94,29 %
4	Subventions d'exploitation	40 000	779 107	350 000	-55,08 %
5	Produits exceptionnels	730 500	741 393	747 800	0,86 %
>	Quote-part des subv. d'inv. transférées au compte de résultat	700 000	700 000	700 000	0,00 %
>	Autres produits exceptionnels	30 500	41 393	47 800	15,48 %
Total des recettes d'exploitation		45 600 000	46 500 000	46 500 000	0,00 %

Pour ce qui est des recettes d'exploitation, le produit de la vente d'eau est en hausse de +0,4 M€, tandis que les subventions perçues de l'Agence de l'eau sont en baisse de -0,4 M€.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** proposées s'élèvent à 28,5M€ au BP 2023.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 22,5M€ et concernent :

- les travaux sur le réseau d'eau potable (6,4 M€),
- les travaux sur les ouvrages et les bâtiments d'exploitation (4,3 M€),
- les travaux connexes au schéma directeur d'assainissement (3,5 M€)
- le schéma directeur d'alimentation en eau potable pour 2,9 M€,
- l'acquisition de véhicules et d'engins pour 1,3 M€.

Les recettes comprennent 0,2M€ de subventions versées par l'Agence de l'eau, et 13,7M€ d'autofinancement.

L'équilibre est assuré par la prévision d'emprunt de 10,6M€, qui pourra être revue à la baisse après la reprise des résultats de 2022.

7. BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

A. SECTION D'EXPLOITATION

La **section d'exploitation** du budget annexe de l'assainissement s'équilibre à hauteur de 54,5M€, en augmentation de 7,8 % par rapport au BP 2022 (+3,7M€).

BUDGET PRIMITIF – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2023

SECTION D'EXPLOITATION

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	%
1 Charges de gestion générale	25 136 160	25 832 318	28 312 315	9,60 %
> Achats et variation de stocks	766 000	824 900	790 900	-4,12 %
Énergie	462 000	472 900	482 900	2,11 %
Matériel	304 000	352 000	308 000	-12,50 %
> Autres charges et charges externes	21 852 660	22 489 925	24 803 615	10,29 %
Entretien	845 000	1 134 500	1 026 600	-9,51 %
Services extérieurs	18 800 900	18 931 400	21 520 350	13,68 %
Autres services extérieurs	2 206 760	2 424 025	2 256 665	-6,90 %
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	17 500	17 493	17 800	1,75 %
> Remboursement au budget principal des charges de gestion	2 500 000	2 500 000	2 700 000	8,00 %
2 Charges de personnel	7 200 000	6 800 000	7 000 000	2,94 %
> Remboursement au budget principal des dépenses de personnel	7 200 000	6 800 000	7 000 000	2,94 %
3 Autres charges de gestion courante	100 000	170 000	190 000	11,76 %
> Autres charges de gestion courante	100 000	170 000	190 000	11,76 %
4 Charges financières	18 000	15 000	12 000	-20,00 %
5 Charges exceptionnelles	774 500	667 000	677 500	1,57 %
> Titres annulés (sur exercice antérieur)	270 000	270 000	0	-100,00 %
> Subventions exceptionnelles (aides déconnexion eaux pluviales)	504 500	396 500	427 500	7,82 %
> Autres charges exceptionnelles	0	500	250 000	49900,00 %
6 Atténuation de produits	6 910 000	6 850 000	6 880 000	0,44 %
> Reversement aux agences de l'eau - redevance pour modernisation des réseaux	6 910 000	6 850 000	6 880 000	0,44 %
7 Dépenses imprévues	261 340	165 682	228 185	37,72 %
8 Financement de la section d'investissement	10 900 000	10 300 000	11 200 000	8,74 %
> Amortissements	8 400 000	9 000 000	9 900 000	10,00 %
> Virement à la section d'investissement	2 500 000	1 300 000	1 300 000	0,00 %
Total des dépenses d'exploitation	51 300 000	50 800 000	54 500 000	7,28 %

Les **dépenses d'exploitation** sont en forte hausse de 3,7M€, passant de 50,8M€ en 2022 à 54,5M€ en 2023.

Cette évolution s'explique par:

- les frais de sous-traitance versés au délégataire de la station d'épuration (+2,6M€),
- les amortissements à 9,9M€, en hausse de 0,9M€ en raison de l'intégration des travaux de mise aux normes de la station d'épuration,
- les remboursements au budget principal des frais d'administration générale (+0,2M€) et des frais de personnel (+0,2M€),
- les frais d'honoraires en diminution de -0,2M€.

BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2023

SECTION D'EXPLOITATION					
NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	%
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	49 725 000	49 264 000	52 065 000	5,69 %
>	Travaux et vente de produits résiduels	1 694 000	1 741 000	1 956 000	12,35 %
	Travaux (branchements d'immeubles au réseau)	1 254 000	1 300 000	1 500 000	15,38 %
	Travaux (exécutés pour le compte de tiers)	440 000	440 000	450 000	2,27 %
	Vente de produits résiduels		1 000	6 000	500,00 %
>	Redevances d'assainissement	42 794 000	42 901 000	45 375 000	5,77 %
	Redevance d'assainissement collectif	19 640 000	19 810 000	19 710 000	-0,50 %
	Redevance d'épuration	16 221 000	16 231 000	18 775 000	15,67 %
	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	6 910 000	6 850 000	6 880 000	0,44 %
	Redevance d'assainissement non collectif - contrôle des installations	23 000	10 000	10 000	0,00 %
>	Contribution de l'EMS à l'évacuation des eaux pluviales	3 600 000	3 200 000	3 600 000	12,50 %
>	Autres prestations de services	1 637 000	1 391 000	1 100 000	-20,92 %
	Contrôle des rejets	0	1 000	0	-100,00 %
	Prime et surprime d'épuration	1 550 000	1 250 000	1 000 000	-20,00 %
	Instruction des dossiers	37 000	140 000	100 000	-28,57 %
>	Produits des activités annexes	50 000	31 000	34 000	9,68 %
2	Production immobilisée	50 000	50 000		-100,00 %
>	Travaux en régie	50 000	50 000		-100,00 %
3	Subventions d'exploitation	300 000	301 478	50 000	-83,42 %
4	Autres produits de gestion courante	10 000	10 000	50 000	400,00 %
5	Produits exceptionnels	1 215 000	1 224 522	2 335 000	90,69 %
>	Quote-part des subv. d'inv. transférée au compte de résultat	1 200 000	1 100 000	1 600 000	45,45 %
>	Produit de cessions			680 000	
>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 000	85 000	21 500	-74,71 %
>	Autres produits exceptionnels	5 000	39 522	33 500	-15,24 %
Total des recettes d'exploitation		51 300 000	50 800 000	54 500 000	7,28 %

Pour ce qui est des recettes, la hausse s'explique par :

- le produit des redevances d'assainissement en augmentation de 2,5 M€, notamment la redevance d'épuration, reversée à Valorhin,
- les produits de cessions en hausse de 0,7 M€,
- le retraitement de subventions en hausse de 0,5 M€, lié à l'intégration des travaux de la station d'épuration,
- la contribution au budget principal pour le retraitement des eaux pluviales (+0,4 M€),
- +0,2 M€ pour les travaux de branchement d'immeubles au réseau,
- La diminution de la surprime d'épuration (-0,3 M€),
- Les subventions d'exploitations perçues en baisse de 0,3 M€.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent au BP 2023 à 64,5 M€. 55,8 M€ concernent des crédits d'équipement parmi lesquels :

- le schéma directeur d'assainissement (40,7 M€),
- les travaux sur le réseau d'assainissement pour 10 M€,
- les travaux dans les stations d'épuration pour 2,9 M€,
- les travaux de déviation de réseaux liés aux extensions tramway (1 M€).

Les recettes d'investissement se composent principalement de 15,3 M€ de subventions notamment pour le schéma directeur de l'assainissement, de 1,5 M€ de FCTVA et d'un autofinancement de 11,2 M€.

La prévision d'emprunt de 31,8 M€ permet d'équilibrer la section d'investissement. Celle-ci pourra être revue à la baisse après la reprise des résultats de 2022.

8. BUDGET DES ZONES D'AMÉNAGEMENT IMMOBILIER

Le budget des zones d'aménagement immobilier est établi selon la méthode de l'inventaire simplifié intermittent.

Les aménagements réalisés par la collectivité, ainsi que les ventes de terrains aménagés sont comptabilisés en section de fonctionnement.

L'intégration aux comptes de stocks de la section d'investissement nécessite des écritures techniques qui constituent l'essentiel du volume des crédits inscrits.

Au BP 2023, la section de fonctionnement s'équilibre à 9 M€.

Les inscriptions prévoient pour 3 M€ d'aménagements de zones, ainsi que 2,9 M€ de cessions réparties comme suit:

Zones d'aménagement		Aménagements prévus BP 2023	Ventes de terrains prévues BP 2023
Extension Quadrant 2 à Entzheim		30 000,00	371 000,00
	Travaux	30 000,00	
Zones d'activités d'Eschau		31 900,00	
	Études	5 700,00	
	Travaux	26 200,00	
Parc d'activités du Sury à Vendenheim		54 000,00	
	Travaux	54 000,00	
Zone d'activités Holtzheim - Extension Est		140 000,00	1 872 000,00
	Études	25 000,00	
	Travaux	115 000,00	
Zones d'activités de la Vigie 2 à Ostwald		258 000,00	
	Acquisitions	253 000,00	
	Travaux	5 000,00	
Extension de la ZA Eckbolsheim		629 814,00	700 000,00
	Acquisitions	35 170,00	
	Travaux	594 644,00	
La Redoute à Niederhausbergen - Mundolsheim		1 860 000,00	
	Acquisitions	1 580 000,00	
	Travaux	280 000,00	
Total BP 2023		3 003 714,00	2 943 000,00

En section d'investissement, l'équilibre se fait à 6 M€ correspondant à des écritures de gestion de stocks. Une prévision d'emprunt de 60 k€ assure l'équilibre général du budget.



9. LE BUDGET EN UN CLIN D'ŒIL

Population INSEE	519 728 habitants
Effectifs	7 247 postes permanents pour l'Eurométropole employeur unique, avec 41,12 % de part affectée à l'Eurométropole, soit 2 980 postes permanents. L'effectif est de 6 426 agent.es pour l'Eurométropole employeur unique, avec 41,12 % de part affectée à l'Eurométropole, soit 2 642 agent.es pour l'Eurométropole

FONCTIONNEMENT 828,4 M€

Dépenses	368,5 M€ de dépenses de personnel (44 %)
	129,1 M€ de charge de gestion générale (16 %)
	88,6 M€ intercommunalité (AC + DSC) (11 %)
	62,8 M€ de contribution au budget annexe des mobilités actives (7 %)
	34,1 M€ de subventions (4 %)
	29,9 M€ de versement au SIS 67 (4 %)
	16,2 M€ charges financières (2 %)
	21,8 M€ divers (3 %)
Recettes	77,4 M€ de financement de l'investissement (9 %)
	274,7 M€ de fiscalité locale (33 %)
	259,2 M€ de remboursements (personnel et frais d'administration) (31 %)
	131 M€ de dotations et participations (16 %)
	67,4 M€ de produit des domaines et ventes et autres produits (8 %)
	63 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (8 %)
	33,1 M€ de fiscalité reversée et autres ressources fiscales et taxes (4 %)

INVESTISSEMENT 424,7 M€

Dépenses	62,6 M€ de remboursement de capital (15 %)
	268,5 M€ d'investissement opérationnel (63 %)
	93,6 M€ d'autres dépenses (22 %)
Recettes	77,4 M€ de financement de la section de fonctionnement (18 %)
	76 M€ de subventions (18 %)
	24 M€ de FCTVA et taxe d'aménagement (6 %)
	9,2 M€ de cessions (2 %)
	70,4 M€ autres recettes (17 %)
	167,7 M€ de prévision d'emprunt (39 %)

TOTAL (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT OPÉRATIONNEL) 1 096,9 M€

Dépenses par thématique	259,2 M€ pour les dépenses remboursées (24 %)
	178,9 M€ pour les services généraux et la sécurité (16 %)
	173,2 M€ pour les mobilités (16 %)
	169,3 M€ pour les opérations non ventilables (15 %)
	93,5 M€ pour la propreté, les déchets et l'environnement (9 %)
	88,9 M€ pour la culture, les solidarités, la santé la jeunesse et le sport (8 %)
	79,1 M€ pour l'aménagement des territoires et l'habitat (7 %)
	54,8 M€ pour l'économie et l'enseignement supérieur (5 %)

BUDGET ANNEXE DES MOBILITÉS ACTIVES

Dépenses	168,5 M€ de contribution prévisionnelle à la CTS
Recettes	121,5 M€ de versement mobilité
	62,8 M€ de contribution du budget principal

DETTE 620,8 M€ SOIT 1195 €/HABITANT AU 1^{er} JANVIER 2023

